



REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité - Travail - Progrès

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
CONSEIL NATIONAL DE LA STATISTIQUE
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE



RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT 2012

(Décret N° 2011-059/PCSRD/ME/F DU 27 Janvier 2011)

RAPPORT SUR LES CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT ET LE CADRE DE VIE



EQUIPE DE DIRECTION

Fonctions	Prénoms et Noms
Directeur Général de l'INS	Idrissa ALICHINA KOURGUENI
Secrétaire Général p.i	Ibrahima SOUMAILA
Coordonnateur du Bureau Central du Recensement (BCR)	Soumana HAROUNA
Directeur des Statistiques et des Etudes Démographiques et Sociales (DSEDS)	Sani OUMAROU
Conseiller du Directeur Général	Adamou BOUZOU

EQUIPE DE REDACTION

Comité de lecture
Adamou BOUZOU, Dr Soumana HAROUNA, Ousseini HAMIDOU, Kebe MABABOU, Cheikh T. NDIAYE, Mathias KUEPIE, Leonard NABASSEMBA
Rédacteurs
<p style="text-align: center;">Mohamed GAOH, cadre BCR/INS Abdou ALI, cadre Ministère de l'Urbanisme</p>

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

DIRECTION GENERALE : 182, RUE DE LA SIRBA BP : 13416 NIAMEY - NIGER

TÉLÉPHONE (227) 20 72 35 60 - FAX (227) 20 73 59 34

Site web : www.stat-niger.org ; Email: ins@ins.ne

SOMMAIRE

SOMMAIRE	I
LISTE DES TABLEAUX	IV
LISTE DES GRAPHIQUES	IV
AVANT-PROPOS	VI
RESUME EXECUTIF	VIII
PRINCIPAUX INDICATEURS	X
INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE I : CONTEXTES ET JUSTIFICATIONS	3
I.1. CONTEXTE DE L'ETUDE.....	3
I.1.1. SITUATION DEMOGRAPHIQUE	3
I.1.2. SITUATION ECONOMIQUE	4
I.2. JUSTIFICATION DE L'ETUDE.....	4
I.3. REVUE DE LA LITTERATURE ET PROBLEMATIQUE	5
I.3.1. AU NIVEAU NATIONAL.....	6
I.3.2. AUTRES ACTIONS :	7
CHAPITRE II : CONCEPTS ET ASPECTS METHODOLOGIQUES DE L'ETUDE	10
II.1. CONCEPTS ET DEFINITIONS.....	10
II.2. METHODOLOGIE DE L'ANALYSE.....	12
II.3. PRESENTATION DES INDICATEURS.....	14
CHAPITRE III : LE LOGEMENT	20
III.1. TYPE DE LOGEMENT DES POPULATIONS NIGERIENNES	20
III.1.1. Typologie des types de l'habitation du ménage	23
III.2. LE STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT PRINCIPAL.....	25
III.3. LES CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT PRINCIPAL	27
III.3.1. MATERIAU PRINCIPAL DU MUR.....	28
III.3.2. MATERIAU PRINCIPAL DU TOIT	29
III.3.3. MATERIAU PRINCIPAL DU PLANCHER.....	30
III.4. LE NOMBRE DE PIECES OCCUPEES	31
III.5. LE NOMBRE DE PERSONNES PAR PIECE OCCUPEE	31
CHAPITRE IV : CADRE DE VIE	33
IV.1. SOURCE D'ENERGIE UTILISEE POUR LA CUISINE	33
IV.2. MODE D'ECLAIRAGE	34
IV.3. MODE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE BOISSON	35
IV.4. MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES	36
IV.5. MODE D'EVACUATION DES ORDURES MENAGERES	37
IV.6. TYPE D'AISANCE.....	38
CHAPITRE V : EQUIPEMENTS	40
V.1. LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION	40
V.1.1. L'INFORMATION ET LE DIVERTISSEMENT.....	40
V.1.2. LA COMMUNICATION ET DIVERTISSEMENT	40
V.2. REFRIGERATEUR ET CLIMATISEUR	41
V.3. MOYENS DE TRANSPORT	42
V.3.1. MOYEN DE TRANSPORT A TRACTION ANIMALE.....	42
V.3.2. MOYEN DE TRANSPORT CYCLE	42
V.3.3. LE VEHICULE	42
V.4. LE MATERIEL AGRICOLE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
CONCLUSION	44
BIBLIOGRAPHIE	46

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Évolution des effectifs de population, de ménages et de taille moyenne des ménages de 1977 à 2012.....	4
Tableau 2 : Taux de couverture des variables d'analyse.....	13
Tableau 3 : Présentation des indicateurs relatifs à l'habitat	14
Tableau 4 : Répartition des logements par type de l'habitation du ménage selon le milieu de résidence	21
Tableau 5 : Répartition de la proportion des logements par type selon la région en milieu Urbain.....	22
Tableau 6 : Répartition de la proportion des logements par type selon la région en milieu Rural	23
Tableau 7 : Répartition de la typologie des types de logements selon le milieu de résidence	24
Tableau 8 : Répartition des proportions de logement par statut d'occupation selon la région de résidence	27
Tableau 9 : Répartition des logements par caractéristique des murs du type dominant selon le milieu de résidence.....	28
Tableau 10 : Répartition des logements par caractéristique du toit du type dominant selon le milieu de résidence.....	29
Tableau 11 : Répartition des logements par caractéristique du toit du type dominant selon le milieu de résidence.....	30
Tableau 12 : Répartition des proportions de biens d'équipement possédés dans les ménages selon la région de résidence	43
Tableau A1 : Répartition des ménages selon au Niger en 2012.....	A

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition des logements par milieu de résidence et selon le statut d'occupation.....	26
Graphique 2 : Répartition de la proportion du type de logements par statut d'occupation.....	26
Graphique 3 : Répartition des types de logement selon les caractéristiques des murs du logement et le milieu de résidence.....	28

Graphique 4 : Répartition des types de logement selon les caractéristiques du toit du logement et le milieu de résidence	29
Graphique 5 : Répartition des types de logement selon les caractéristiques du plancher du logement et le milieu de résidence	30
Graphique 6 : Répartition du nombre de pièces selon le statut d'occupation du logement	31
Graphique 7 : Répartition des logements selon le nombre de personne par pièce et le milieu de résidence	32
Graphique 8 : Répartition des ménages suivant la source d'énergie utilisée pour la cuisine selon le sexe du chef et le milieu de résidence	34
Graphique 9 : Répartition de la population suivant le mode d'éclairage selon la région de résidence	35
Graphique 10 : Répartition des ménages suivant le mode d'approvisionnement en eau de boisson selon le sexe du chef et le milieu de résidence	36
Graphique 11 : Répartition des ménages suivant le mode d'évacuation des eaux usées selon le sexe du chef et le milieu de résidence	37
Graphique 12 : Répartition des ménages suivant le mode d'évacuation des ordures ménagères selon le sexe du chef et le milieu de résidence	38
Graphique 13 : Répartition des ménages suivant le lieu d'aisance le plus utilisé dans le ménage et selon le sexe du chef et le milieu de résidence	39

AVANT-PROPOS

Le gouvernement du Niger vient de réaliser du 10 au 24 décembre 2012, son quatrième (4^{ième}) recensement général de la population et de l'habitat (RGP/H_2012) après ceux de 1977, 1988 et 2001. Au moment où plusieurs documents essentiels de politiques et de programmes de développement économique et social sont en cours d'évaluation, le Plan de Développement Economique et Social (PDES), le Plan de Développement Sanitaire (PDS), la Politique Nationale de Population (PNP), ce 4^{ième} RGPH vient répondre aux besoins des utilisateurs de données, en fournissant au système statistique national de nouvelles données sociodémographiques et économiques fiables et de qualité.

Plusieurs raisons qui ont justifié la réalisation de ce quatrième recensement en 2012 découlent d'énormes besoins des utilisateurs en données, en vue de saisir les mutations sociales intervenues dans la société nigérienne au cours de la décennie. C'est dans ce sens que le Niger a inscrit cette opération dans sa Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS), à travers son plan d'actions annuel de 2012. Ces données viennent également répondre aux nouveaux besoins, notamment ceux issus du découpage récent du territoire en 266 communes urbaines et rurales sur la base de la nouvelle loi sur la décentralisation. Cette situation, en plus de la réorganisation considérable de l'occupation du territoire national, a contribué à faire naître un besoin urgent en données sociodémographiques et économiques pour les entités nouvellement réorganisées.

Face à la demande pressante des collectivités locales et, de façon plus générale, des utilisateurs et producteurs de données, l'Institut National de la Statistique (INS) a déjà produit et diffusé les premiers résultats globaux définitifs ainsi que le Répertoire National des Localités (RENALOC) issus des travaux du 4^{ième} RGPH_2012. Pour parachever le processus, l'INS met à votre disposition les rapports d'analyse thématiques du RGP/H_2012. La publication de ces rapports thématiques complétera certainement les demandes des acteurs du système statistique national.

Ces résultats sont le fruit de l'appui considérable du Gouvernement du Niger qui a pris en charge le quart du budget, mais aussi de l'Union Européenne (54%), du Fonds des Nations Unies pour la Population –UNFPA– (8%), de

l'Agence des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de la Banque Mondiale (BM) à qui nous exprimons notre profonde gratitude.

Nous remercions également l'engagement remarquable de l'ensemble du personnel des Directions Régionaux de l'INS, des services déconcentrés de l'Etat, mais aussi des gouverneurs, des préfets, des maires, des élus locaux et des députés nationaux qui n'ont ménagé aucun effort pour sa réussite. Nous restons également redevables à nos autorités religieuses et coutumières qui ont constitué un relais de plaidoyer efficace auprès des populations. Nous tenons aussi à remercier l'ensemble de la population nigérienne pour son entière coopération et la disponibilité dont elle a su faire preuve durant cette opération.

Enfin, nos remerciements s'adressent également à nos équipes techniques qui ont fait montre d'un dévouement sans faille, aux agents de terrain qui ont sillonné toute l'étendue du territoire national en marquant ainsi un acte civique à la mesure de l'intérêt de ce projet pour le développement de notre pays.

Le Directeur Général de l'INS

Idrissa ALICHINA KOURGUENI

RESUME EXECUTIF

Le recensement général de la population et de l'habitat, opération de collecte de grande envergure, permet de recueillir les informations nécessaires à la planification et à la formulation des programmes visant le mieux-être de la population d'un pays. L'analyse des caractéristiques de l'habitat et le cadre de vie des populations a fait ressortir les traits particuliers des habitations nigériennes ainsi que le niveau de possession de certains biens vitaux pour la vie courante. Il ressort de cette étude que la majorité des populations nigériennes vivent confinées dans une pièce ou au maximum deux pièces. L'étude révèle également que les conditions de vie des populations en termes de promiscuité de vie quotidienne sont identiques aussi bien en milieu urbain que rural et aussi dans toutes les régions du pays.

Les principaux matériaux de construction, la nature du toit et celle du sol sont dominés par le banco au niveau national et en milieu urbain. En milieu rural, la paille est plus fréquemment utilisée que le banco.

Les propriétés sont le plus souvent collectives aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Le système de location-vente ou de logement de fonction est très faible, ce qui est révélateur d'une insuffisance en matière de politique de logement au Niger et d'une insécurité résidentielle grandissante compte tenu de la précarité qu'engendre la gestion collective des habitations.

Les conditions économiques mesurées par la possession de certains biens révèlent une faiblesse de possession de biens. En effet, qu'il s'agisse de la télévision, du foyer amélioré, des moyens de transport ou de matériel aratoire, le niveau de possession est très faible. Aussi, les sources d'énergie pour la cuisson des aliments et pour l'éclairage repose sur le bois pour le premier cas et sur le pétrole (les lampes) pour le second cas. En milieu rural, l'électricité est quasiment inexistante.

Il est à noter que les différents indicateurs révèlent une certaine précarité de conditions de vie puisque le niveau d'assainissement du milieu qui pourrait se traduire par les évacuations des ordures ménagères, des eaux usées ou les types d'aisance n'a pas atteint un niveau satisfaisant. La population nigérienne a de plus en plus accès à l'eau potable surtout en milieu urbain où le lieu d'approvisionnement est le robinet et les bornes fontaines alors qu'en

milieu rural il s'agit des puits cimentés. Des efforts doivent être engagés en faveur du milieu rural. Malgré son caractère vital, l'accès à l'eau relève généralement d'une gestion collective selon la provenance. Cette situation traduit aussi soit l'impossibilité de disposer individuellement de l'eau ou une mauvaise politique de distribution de l'eau qui la rend inaccessible à la plupart des populations nigériennes.

Aussi, l'amélioration du bien-être de l'homme nigérien qui repose sur les différentes stratégies comme celles du développement rural et celle de la réduction de la pauvreté et de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement doivent-ils prendre en compte le niveau de vie des populations nigériennes dans toutes leurs dimensions, à savoir la dimension résidentielle (habitat) et la dimension économique (possession de certains biens utiles) ainsi que le cadre de vie et l'assainissement.

PRINCIPAUX INDICATEURS

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT ET CADRE DE VIE	
INDICATEURS	VALEUR
Proportion de ménage propriétaire de logement	77,1%
Nombre moyen de personne par pièce	64,0% avec 3 personnes par pièce 26,0% avec 3-7 personnes par pièce
Pourcentage de ménage utilisant un puits cimenté	34%
Pourcentage de ménage utilisant un puits traditionnel	18%
Pourcentage de ménage utilisant un robinet	12%
Pourcentage de ménage utilisant un robinet public	12,7%
Pourcentage de ménage utilisant une fontaine	14%
Proportion de ménage dont le toit du type dominant du logement est le béton	93,2% en milieu urbain 6,8% en milieu rural
Proportion de ménage dont le toit du type dominant du logement est la tôle	63,5% en milieu urbain 36,5% en milieu rural
Proportion de ménage dont le toit du type dominant du logement est le banco	9,4% en milieu urbain 90,6% en milieu rural
Proportion de ménage dont le toit du type dominant du logement est la paille	10,8% en milieu urbain 89,2% en milieu rural
Proportion de ménage dont le toit du type dominant du logement est les peaux/nattes	3,9% en milieu urbain 96,1% en milieu rural
Proportion de ménage vivant dans des maisons	62,8%

en banco	
Proportion de ménage vivant dans des cases	26,0%
Proportion de ménage vivant dans des villas	3,3%
Proportion de ménage vivant dans des célibataires	2,7%
Proportion de ménage vivant dans des tentes	1,7%
Proportion de ménage vivant dans des baraques	1,0%
Proportion de ménage vivant dans des immeubles	0,1%
Proportion de ménage dont le principal mode d'éclairage est l'électricité réseau	53% en milieu urbain
Proportion de ménage dont le principal mode d'éclairage est la lampe à pile (pile électrique)	34% en milieu urbain 84% en milieu rural
Proportion de ménage dont le principal mode d'évacuation des ordures ménagères est le ramassage privé	6%
Proportion de ménage dont le principal mode d'évacuation des ordures ménagères est la nature ou la rue	58,9%
Proportion de ménage dont le principal mode d'évacuation des ordures ménagères est le tas d'immondices	27%
Proportion de ménage utilisant le bois pour la cuisine	82,0%
Proportion de ménage dont le principal mode d'évacuation des eaux usées est la cour du logement	25%
Proportion de ménage dont le principal mode d'évacuation des eaux usées est la nature	68%
Proportion de ménage dont le type de lieu d'aisance est le WC à l'intérieur du logement	3,4%

Proportion de ménage dont le type de lieu d'aisance est le WC à l'extérieur de la maison, privé avec chasse d'eau	6,7%
Proportion de ménage dont le type de lieu d'aisance est la brousse/nature	72,6%
Proportion de ménage dont le type de lieu d'aisance est la latrine moderne	5,5
Proportion de ménage disposant d'un poste téléviseur	11%
Proportion de ménage disposant d'un poste radio	42,2%
Proportion de ménage disposant d'un cellulaire	53%
Proportion de ménage disposant d'un ordinateur	2,4%
Proportion de ménage disposant d'une antenne parabolique	3%
Proportion de ménage disposant d'un réfrigérateur	4%
Proportion de ménage disposant d'un véhicule	3%
Proportion de ménage disposant d'une motocyclette	11,5%
Proportion de ménage disposant d'une charrette	20,5%

INTRODUCTION GENERALE

L'amélioration du bien-être des populations passe nécessairement par celle de leurs conditions de vie, dont le cadre de vie et l'habitat en sont des composantes essentielles.

La première conférence sur l'habitat tenue en 1976 à Vancouver (Canada) a consacré l'évidence d'une action urgente pour répondre à la complexité croissante des problèmes issus des établissements humains dans le monde entier, et vingt ans plus tard, la deuxième conférence (Habitat II) qui a eu lieu à Istanbul en Turquie en 1996, a mis l'accent sur le logement convenable pour tous et le développement durable des villes. Ces objectifs ont été réaffirmés en 2001 lors de la session extraordinaire Istanbul+5, tenue à New York. S'inscrivant plus généralement dans une vision globale, lors du sommet de l'ONU tenu à Cancun (Mexique) en 2010, les nations ont pris l'engagement de lutter contre les causes humaines du changement climatique notamment à travers la limitation de la hausse des températures à 2°C avant la fin du siècle par rapport au début de l'ère industrielle et la lutte contre la déforestation.

Le Niger, signataire des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dont le septième vise, dans ses composantes 10 et 11, à assurer un environnement durable à travers d'une part, la facilitation à l'accès à des logements décents et sûrs, et d'autre part à la réduction de moitié de la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable d'ici 2015, les a intégré dans le document de la SDRP 2008-2012 au niveau du deuxième axe concernant l'accès équitable aux services sociaux de base. Auparavant, c'est au terme de la loi 98-54 du 29 Décembre 1998, portant adoption de la politique nationale en matière d'habitat, que le Niger a jeté les bases pour faire accéder chaque famille à un logement décent et pour l'amélioration de leur cadre de vie.

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat constitue sans nul doute l'une des principales opérations de collecte permettant de disposer des informations sur le logement et le cadre de vie de toutes les populations à un moment donné, allant du niveau national au niveau local. Ces informations sur les caractéristiques de l'habitat et le cadre de vie permettent de capter les conditions de vie des populations et d'appréhender les changements qui ont eu lieu. Cela permettra d'identifier, de décrire, d'analyser et de localiser (géographiquement) les populations selon des

critères démographiques et socioculturels (âge, sexe, état matrimonial, ethnie, statut d'occupation,...) ; ce qui permettra de les différencier selon leur cadre de vie grâce à une typologie appropriée du logement.

L'objectif de cette analyse est de caractériser le logement et le cadre de vie des populations nigériennes. Le présent document abordera tout à tour le contexte et justification de l'étude (chapitre 1), le logement (chapitre 2), le cadre de vie (chapitre 3), et l'équipement (chapitre 4).

CHAPITRE I : CONTEXTES ET JUSTIFICATIONS

Les milieux socioéconomique, culturel et physique déterminent les caractéristiques de l'habitat et le cadre de vie des populations. Ainsi, les populations selon le milieu physique qui les entourent, culturel et leur niveau de vie ont un type d'habitat bien spécifique. Toute politique ou programme visant à l'amélioration des conditions de vie des populations et tenant compte des variables basiques comme l'accès à un logement décent et sûr, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ne peut ignorer ces spécificités.

Le recensement fournit des informations sur l'état et la situation des logements et sur les caractéristiques structurelles et les installations qui ont une incidence sur le maintien de la vie privée, la santé et le développement des conditions de vie normale de la famille. A cet effet, suffisamment de données démographiques, sociales et économiques concernant les occupants doivent être collectées pour fournir une description des conditions de logement et également fournir des données de base pour analyser les causes des insuffisances du logement et pour étudier les possibilités d'actions correctives. À cet égard, les données obtenues dans le cadre du recensement général de la population, y compris les données sur les personnes sans-abri, sont utilisées dans la présentation et l'analyse des résultats du recensement des habitations (Nations Unies, 2009).

Cette partie traite du contexte de l'étude, de sa justification, de la problématique posée par l'habitat, de la revue de littérature, de la méthodologie et enfin de la définition des concepts.

I.1. CONTEXTE DE L'ETUDE

Dans cette partie il s'agit de passer en revue la situation géo-climatique, la situation démographique et la situation économique du Niger.

I.1.1. SITUATION DEMOGRAPHIQUE

Le logement, unité d'habitation du ménage a vu son effectif augmenté durant ces dernières années du fait de l'accroissement du nombre des ménages. En effet, en 2012, le nombre total de ménages atteint 2 426 314, en milieu urbain il est de 436 295 alors qu'en milieu rural il est de 1 990 019.

Le tableau suivant retrace l'évolution de la population résidente au Niger de 1977 à 2012, ainsi que de celles de la taille et du nombre des ménages. Le nombre de ménage a augmenté de près de 50% au cours de la période intercensitaire.

Tableau 1 : Évolution des effectifs de population, de ménages et de taille moyenne des ménages de 1977 à 2012

	1988	2001	2012
Population résidente	7.251.626	11.060.291	17 138 707
Nombre de Ménages ¹	1.129.126	1.632.344	2.425.598
Taille moyenne des ménages	6,4	6,78	7,07

I.1.2. SITUATION ECONOMIQUE

Sur le plan économique, depuis son accession à l'indépendance en 1960, le Niger a connu une croissance économique très lente du fait entre autres de son environnement physique contraignant et à cause du manque de ressources à exploiter. La faible pluviométrie annuelle et les sécheresses fréquentes fragilisent le pays sur le plan alimentaire et entraînent des déplacements de populations vers les centres urbains ainsi que les zones où les terres sont plus fertiles et la pluviométrie plus favorable. Son économie fondée sur l'agriculture et l'élevage, mais aussi sur quelques ressources halieutiques, est restée tributaire de l'importance des précipitations. Ainsi, la grande sécheresse du début des années 1970 a fortement handicapé l'agriculture et décimé l'élevage. Cependant, globalement, les effets de cette catastrophe naturelle ont été compensés grâce &aux revenus de l'exploitation des mines d'uranium dans le Nord du pays et des gisements de pétrole à l'Est.

I.2. JUSTIFICATION DE L'ETUDE

La décentralisation permet généralement des améliorations dans les prestations de la fourniture des services essentiels de base comme l'eau potable, l'assainissement et la gestion des ordures ménagères, le transport, la santé, l'éducation et l'énergie. En effet, les communautés ont un meilleur

¹ Seuls les ménages ayant répondu aux questions sont étudiés dans ce chapitre.

accès à leurs représentants élus qui sont responsables des décisions au niveau local : les autorités élues d'une localité sont mieux placées pour répondre aux besoins de leurs communautés. Ce processus n'est toutefois opérationnel que depuis le 24 Juillet 2004 au Niger.

Dans le but d'évaluer les efforts qui ont été fait par le Niger dans le domaine de l'habitat depuis le recensement de 2001, et les défis qui restent à relever durant les prochaines années après ce recensement de 2012, il s'avère indispensable de mener une telle étude, dont l'objectif est de cerner les conditions d'habitats des populations à travers notamment :

- La connaissance de la nature des habitations, la compréhension de la nature du bâti et sa répartition par ménage ;
- La connaissance de l'occupation des pièces par les populations ;
- la connaissance des matériaux de construction tant pour les murs, le toit et le sol ;
- l'identification des modes d'éclairage des logements ainsi que les sources d'énergie utilisées pour la cuisine ;
- la connaissance des conditions d'hygiène et d'assainissement à travers le type de lieu d'aisance, le mode d'évacuation des ordures ménagères, le mode d'évacuation des eaux usées et le mode d'approvisionnement en eau potable ;
- le niveau d'équipement en moyens de communication et de transport ;
- et enfin, le statut d'occupation des logements par les populations.

I.3. REVUE DE LA LITTÉRATURE ET PROBLEMATIQUE

Un recensement des logements, composante du recensement général de la population et de l'habitat, est l'ensemble des opérations qui consistent à recueillir, exploiter, évaluer, analyser et publier ou diffuser de toute autre manière des données statistiques se rapportant, à un moment donné, à tous les locaux à usage d'habitation, ainsi qu'à leurs occupants dans un pays ou une partie bien déterminée d'un Pays (Nations Unies, 1998). Ainsi selon la même source, tout recensement doit fournir des renseignements sur le nombre d'unités d'habitations existantes ainsi que des indications sur les caractéristiques de construction et les aménagements qui influent sur l'intimité du foyer, la santé et le développement d'une vie familiale normale.

Au niveau mondial, le Centre des Nations Unies pour les Etablissements Humains (CNUH Habitat) est chargé de l'application du programme pour l'habitat avec les objectifs suivants : « un logement convenable pour tous » et « le développement d'établissements humains viables ». Cet organisme des

Nations Unies, basé à Nairobi au Kenya, a été créé en 1978 pour prendre en charge la question de l'habitat. Ses activités sont concentrées sur le logement et le développement urbain, l'infrastructure, l'approvisionnement en eau et les services sociaux de base, la planification et l'aménagement de l'environnement, la gestion des catastrophes, les finances et la gestion municipale, la sécurité dans les villes, et les approches participatives à la prise des décisions. Mais, dans la Résolution A/56/206 du 1er Janvier 2002, de l'Assemblée générale des Nations Unies, les gouvernements se sont engagés pour renforcer cet organisme en le transformant en un programme entièrement rebaptisé Organisation des Nations Unies pour les établissements humains (ONU- HABITAT), dans le cadre du Conseil économique et social (ECOSOC) qui coordonne le travail de toutes les 14 institutions spécialisées des Nations Unies.

Le droit à un logement convenable a été évoqué sur le plan international, aussi bien dans les conférences qu'au sein des instruments juridiques. Le droit à un logement convenable recouvre des libertés parmi lesquelles : la protection contre les expulsions forcées et la destruction ou la démolition arbitraire de son logement, le droit de ne pas subir d'ingérences arbitraires dans son logement, sa vie privée ou sa famille et le droit de choisir sa résidence, de décider du lieu où l'on souhaite vivre et de circuler librement. Il recouvre également un certain nombre de droits dont : la sécurité d'occupation, la restitution d'un logement, de terres et de biens, l'accès sans discrimination et dans des conditions d'égalité à un logement convenable et la participation à la prise des décisions en matière de logement aux niveaux communautaire et national (Nations Unies, 2010).

Les instruments juridiques sur le plan international sont entre autres : la charte des Nations Unies de 1945, la charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981 et la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, résolution 61/295 de l'Assemblée générale de 2007. Et pour les conférences on peut citer : la déclaration de Vancouver sur les établissements humains en 1976, la déclaration d'Istanbul en 1996, la déclaration du Millénaire, adoptée à l'Assemblée du Millénaire des Nations Unies en 2000.

I.3.1. AU NIVEAU NATIONAL

La loi n°98-41 du 7 décembre 1998 modifiant l'Ordonnance N° 93-014 du 02 Mars 1993 portant Régime de l'eau, définit et détermine le régime des eaux

sur toute l'étendue du Niger ainsi que les conditions d'utilisation de cette ressource.

La loi n°98-56 du 29 Décembre 1998, loi-cadre relative à la gestion de l'environnement, fixe le cadre juridique général et les principes fondamentaux de la gestion de l'environnement au Niger.

La loi n°98-54 du 29 Décembre 1998, portant adoption de la politique nationale en matière d'habitat, est basée essentiellement sur le souci de faire accéder chaque famille à un logement décent et d'améliorer leur cadre de vie avec la participation de tous les intervenants. Ainsi, conformément à cette loi, les autorités nigériennes sont en train d'élaborer des textes devant permettre de mettre en place de nouveaux outils de mobilisation de ressources. Il s'agit entre autres, du fond national de l'habitat, de la banque de l'habitat, du fond de garantie hypothécaire et des coopératives de logements. Leur objectif consistera à financer des opérations d'habitat, et plus précisément à réaliser la construction de logements sociaux.

Le fondement de la politique national en matière d'habitat est la Loi N° 98-54 du 29 Décembre 1998. Elle prévoit la mise en place de :

- Disposition générales (notamment une synergie des acteurs : Etat, collectivités territoriales et/ou locales, populations, secteurs publics et privés ; élaboration d'un plan national de logement ; planification urbaine ; amélioration de l'habitat urbain et de l'habitat rural) ;
- Mesures législatives et réglementaires ;
- Mesures institutionnelles ;
- Mécanismes de financement de l'habitat ;
- Mesures opérationnelles ;
- Mesures dans le domaine de la technologie ;

Les réalisations officielles de 2000 à 2012 en matière de logements pour lesquelles l'Etat est le chef d'orchestre se résument en deux opérations :

- en 2000 : Construction de 145 logements à Niamey sur financement de la République Populaire de Chine pour environ 1,7 milliards de FCFA ;
- en 2011 : Construction de 174 logements à Niamey sur fonds propres de l'Etat pour environ deux milliards de FCFA. Pour ce financement qui remonte à 2010, les logements n'ont été remis aux bénéficiaires que cette année, c'est-à-dire 2014 ;

I.3.2. AUTRES ACTIONS :

Entre 2000 et 2004, l'Etat a mis en place un programme de fourniture de terrains à bâtir (parcelles) au bénéfice de ses fonctionnaires et agents, en compensation de leurs arriérés de salaire et a compensé les montants des loyers de ceux qui possédaient des logements location-vente de l'Etat. Le montant des arriérés de salaire compensé était d'environ 12,5 milliards de FCA. Sur l'ensemble des 30 000 demandeurs (la Fonction Publique comptait à l'époque environ 45 000 agents), 20 000 sont devenus propriétaires de parcelles. Le programme a concerné l'ensemble du pays et Niamey. Sur environ les 20 500 demandeurs de parcelles enregistrés, environ 12 600 étaient éligibles et ont pu bénéficier effectivement de parcelles.

De plus, en 2014 dans le cadre de sa politique actuelle, le gouvernement noue des contacts avec des promoteurs immobiliers nationaux et/ou étrangers en vue d'accroître l'offre en logements à travers la procédure des contrats PPP (Partenariat Public Privé). L'offre en logements, dans ces programmes PPP, est structurée selon la typologie suivante :

- Logement dit " F2CE " c'est-à-dire un logement de 2 pièces (1 salon + 1 chambre + salle d'eau) et "CE " veut dire "Cuisine Extérieure " à réaliser ultérieurement par le bénéficiaire à sa convenance dans la cour en un endroit approprié ne bloquant l'évolution ultérieure du bâti par rajout d'autres pièces ou de futures annexes ;
- Logement dit " F3CE " c'est-à-dire un logement de 3 pièces (1 salon + 2 chambres + salle d'eau) et "CE " veut dire "Cuisine Extérieure " à réaliser ultérieurement par le bénéficiaire à sa convenance dans la cour en un endroit approprié ne bloquant l'évolution ultérieure du bâti par rajout d'autres pièces ou de futures annexes ;
- Logement dit " F4CE " c'est-à-dire un logement de 4 pièces (1 salon + 3 chambres + salle d'eau) et "CE " veut dire "Cuisine Extérieure " à réaliser ultérieurement par le bénéficiaire à sa convenance dans la cour en un endroit approprié ne bloquant l'évolution ultérieure du bâti par rajout d'autres pièces ou de futures annexes ;
- Logement dit " F3IC " c'est-à-dire un logement de 3 pièces (1 salon + 2 chambres + salle d'eau) et "IC" veut dire «Cuisine Intégrée" c'est à dire " cuisine existant déjà à l'Intérieur du bloc logement « ;
- Logement dit " F4IC " c'est-à-dire un logement de 4 pièces (1 salon + 3 chambres + salles d'eau) et «IC" veut dire «Cuisine Intégrée" c'est à dire " cuisine existant déjà à l'Intérieur du bloc logement ;

Comme on peut le constater, il s'agit d'éléments pouvant fonder une politique basée sur l'offre et la demande en logements dont le contrôle reposera sur la quantité et la qualité de la production et des accédants.

A l'heure actuelle, le gouvernement a signé 3 contrats en vue de la construction de 4 000 logements pour les contrats PPP.

Par ailleurs, dans le cadre de la coopération bilatérale respectivement avec la Chine et l'Inde, l'État a conclu des accords pour le financement par ces

pays de la construction d'un certain nombre de logements (5000 logements pour la Chine, environ 3000 logements pour l'Inde).

Ces logements seront construits à Niamey et au niveau de chaque chef de région selon une répartition préétablie tenant compte d'un certain équilibre au niveau de la capacité d'écoulement des produits et de l'envergure des localités. Dans le cadre de l'application de ces contrats PPP, les opérations de construction de logements ont déjà débuté à Niamey.

La loi n°2001-32 du 31 décembre 2001 a pour objet de fixer le cadre juridique de toutes les interventions de l'Etat et des autres acteurs ayant pour effet la structuration, l'occupation et l'utilisation du territoire national et de ses ressources.

La loi n°2008-03 du 30 avril 2008 portant loi d'orientation sur l'urbanisme et l'aménagement foncier fixe les règles et les procédures de base en matière de planification urbaine et d'urbanisme opérationnel ainsi que de contrôle de l'utilisation du sol urbain au Niger. Ces règles et procédures s'appliquent aux territoires ou parties de territoires des communes et communautés urbaines délimités selon des modalités fixées par décret.

Dans le document de la SDRP 2008-2012, cadre de référence de l'action gouvernementale dans les domaines économique, financier et social du pays, l'axe stratégique n°2 qui concerne l'accès équitable aux services sociaux de qualité vise un certain nombre de domaines dont : l'amélioration de l'accès à l'eau potable, le développement urbain, l'habitat et l'assainissement, l'amélioration de l'accès aux services énergétiques modernes.

Au niveau national, plusieurs instruments juridiques ont été élaborés pour réglementer l'occupation spatiale du territoire, au premier rang desquels l'article 100 de la nouvelle constitution de la 7^e République promulguée le 26 novembre 2010, et qui consacre à son alinéa 7 la détermination des principes fondamentaux de la politique de l'habitat, il détermine également à son alinéa 26 les principes fondamentaux du code de la construction et de l'habitat.

L'un des objectifs du Plan de développement économique et social (PDES), est de contribuer à améliorer significativement l'environnement et le cadre de vie des populations, de manière à leur garantir un mieux-être et une santé de qualité. A cet effet, le programme d'amélioration de la couverture en logements décentés regroupe l'ensemble des actions liées à la mise en place d'un cadre réglementaire et institutionnel, le renforcement des capacités

techniques, logistiques et humaines, la sensibilisation, pour améliorer la couverture en logements décents. Il s'agira aussi d'élaborer un plan de financement pour l'habitat social, d'aménager et viabiliser les parcelles, de rendre opérationnels les processus de réalisation de logements sociaux, de réhabilitation des quartiers sous-équipés et d'amélioration de l'habitat rural.

La problématique du logement au Niger se pose en termes d'accès au logement compte tenu de l'insuffisance de l'offre face à une demande sans cesse croissante.

CHAPITRE II : CONCEPTS ET ASPECTS METHODOLOGIQUES DE L'ETUDE

II.1. CONCEPTS ET DEFINITIONS

-Le ménage

Le concept de ménage est défini en tenant compte de la façon dont les personnes s'associent pour pouvoir individuellement ou collectivement satisfaire leurs besoins vitaux. On distingue deux types de ménage : le ménage ordinaire et le ménage collectif.

- **ménage ordinaire** c'est l'ensemble des personnes apparentées ou non qui habituellement vivent dans un même logement partagent le repas préparé sur le même feu, gèrent en commun toutes ou une partie de leurs ressources et reconnaissent l'autorité d'une personne appelée chef de ménage.

- **ménage collectif** on parle de ménage collectif lorsque la gestion des ressources n'est pas commune et les membres dudit ménage ne reconnaissent pas l'autorité d'une personne comme chef de ménage. Il s'agit le plus souvent des personnes se trouvant dans les prisons, les camps militaires, les cités universitaires, etc....

Chef de ménage le chef de ménage est la personne reconnue comme tel par les autres membres du ménage. Il assure la responsabilité de l'utilisation des ressources et des dépenses communes.

Centre urbain : outre les chefs-lieux des régions, on considère comme centre urbain tous les chefs-lieux de départements: C'est un lieu où l'effectif de la

population est élevé et/ou on trouve un certain nombre d'infrastructures (mairie, district sanitaire,...).

Logement : c'est un ensemble de constructions (maisons en dur, cases en banco, paillotes, tentes, .. etc.) que l'homme a construit pour s'abriter (lui et ses biens).

Habitat : par habitat, il faut entendre les locaux à usage d'habitation occupée par un ménage. Cela peut être un logement classique, une unité d'habitation mobile ou improvisée effectivement occupée ou tout autre local utilisé comme habitation par un ménage. C'est donc le logement, et les services de base que sont la voirie.

Pièce à usage d'habitation : la pièce d'habitation est un espace d'une unité d'habitation et entouré de murs allant du plancher au plafond et pouvant contenir le lit d'une personne adulte. Il comprend les chambres à coucher, les salles à manger, les salles de séjour, les cabinets de travail, les chambres des domestiques, les cuisines, les pièces servant à l'exercice d'une profession ou d'un négoce et autres espaces séparés utilisés pour l'habitation ou destinés à l'habitation, à condition qu'ils répondent aux critères relatifs à la surface habitable et aux murs.

Unité d'habitation : l'unité d'habitation est un local distinct et indépendant qui est destiné à être occupé par un ménage ou qui est occupé aux fins d'habitation par un ménage au moment du recensement sans y avoir été destiné à l'origine. Il s'agit généralement d'un logement occupé ou vacant, d'une unité d'habitation improvisée effectivement occupée ou tout autre local utilisé comme habitation par un ménage à la date du recensement (NU, 2009).

Une cuisine est définie comme un espace qui respecte en tous points aux critères pour une chambre, et est équipé pour la préparation des repas principaux de la journée et destinés principalement à cette fin.

Un logement convenable doit offrir davantage que quatre murs et un toit. Un certain nombre de conditions doivent être remplies pour que différentes formes d'abris puissent être considérées comme étant des «logements convenables». Il s'agit d'éléments tout aussi fondamentaux que la simple fourniture et disponibilité d'un logement. Pour qu'un logement soit convenable, il doit répondre, au minimum, aux critères suivants :

- ✓ *La sécurité d'occupation :* un logement n'est pas convenable si ses occupants n'ont pas un degré de sécurité d'occupation qui leur

garantit une protection juridique contre les expulsions forcées, le harcèlement et d'autres menaces ;

- ✓ *L'existence de services, matériels, installations et infrastructures*: un logement n'est pas convenable si ses occupants ne disposent pas d'eau potable, d'installations d'assainissement suffisantes, d'une source d'énergie pour faire la cuisine, de chauffage, d'éclairage, d'un lieu de stockage pour la nourriture ou de dispositifs d'évacuation des ordures ménagères;
- ✓ *La capacité de paiement* : un logement n'est pas convenable si son coût menace ou compromet l'exercice, par ses occupants, d'autres droits fondamentaux;
- ✓ *L'habitabilité* : un logement n'est pas convenable s'il ne garantit pas la sécurité physique des occupants ou n'offre pas suffisamment d'espace ainsi qu'une protection contre le froid, l'humidité, la chaleur, la pluie, le vent ou d'autres dangers pour la santé et les risques structurels ;
- ✓ *L'accessibilité* : un logement n'est pas convenable si les besoins particuliers des groupes défavorisés et marginalisés ne sont pas pris en compte ;
- ✓ *L'emplacement* : un logement n'est pas convenable s'il n'y a pas à proximité des possibilités d'emploi, des services de soins de santé, des écoles, des services de garde d'enfants et d'autres équipements sociaux, ou s'il est situé dans une zone polluée ou dangereuse ;
- ✓ *Le respect du milieu culturel* : le logement n'est pas convenable si l'expression de l'identité culturelle des occupants n'est pas respectée et prise en compte.

II.2. METHODOLOGIE DE L'ANALYSE

Les variables utilisées pour cette analyse sont : le type d'habitation du ménage, le nombre de constructions occupées, le nombre de pièces effectivement occupées par le ménage, les caractéristiques des murs du type dominant du logement, les caractéristiques du toit du type dominant du logement, principal matériau du plancher, le principal mode d'approvisionnement en eau du ménage, le principal combustible/source d'énergie utilisée par le ménage pour l'éclairage, le principal combustible/source d'énergie utilisée par le ménage pour la cuisine, le type de lieu d'aisance le plus utilisé par le ménage, le principal mode d'évacuation des ordures ménagères, le coût du loyer par mois, le principal mode d'évacuation des eaux usées, les biens d'équipements du ménage en postes téléviseurs, radios, cellulaires, réfrigérateurs, moyens de transport et

équipements agricoles et enfin le statut d'occupation du logement du ménage.

Les indicateurs utilisés pour cette analyse sont les effectifs et les proportions. L'analyse principalement descriptive se fera soit au niveau des ménages, soit au niveau des individus. Elle repose principalement sur une analyse différentielle des indicateurs selon le milieu de résidence, la région de résidence et/ou le sexe.

Tableau 2 : Taux de couverture des variables d'analyse

Variables	Nombre de réponses valides	Taux de couverture
Type de l'habitation du ménage	2 412 122	99,71
Nombre de constructions occupées par le ménage	2 360 944	97,60
Caractéristiques des murs du type dominant du logement	2 418 307	99,97
Caractéristiques du toit du type dominant du logement	2 418 362	99,97
Principal matériau du plancher	2 417 542	99,93
Statut d'occupation du logement du ménage	2 417 532	99,93
Nombre de pièces effectivement occupées par le ménage à usage d'habitation	2 357 097	97,44
Principal combustible/source d'énergie utilise(e) par le ménage pour l'éclairage	2 401 208	99,26
Principal mode d'approvisionnement en eau du ménage	2 414 603	99,81
Principal combustible/source d'énergie utilise(e) par le ménage pour la cuisine	2 365 378	97,78
Type de lieu d'aisance le plus utilisé par le ménage	2 412 538	99,73
Principal mode d'évacuation des ordures ménagères	2 411 984	99,71
Principal mode d'évacuation des eaux usées	2 414 286	99,80

II.3. Présentation des indicateurs

Tableau 3 : Présentation des indicateurs relatifs à l'habitat

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT ET CADRE DE VIE	
INDICATEURS	MODE DE CALCUL
Proportion de ménage propriétaire de logement	Nombre de ménage propriétaire de logement rapporté au total des ménages
Nombre moyen de personne par pièce	Rapport entre le nombre de membres et le nombre de pièces à usage d'habitation ou, plus simplement, le nombre de personnes par pièces habitées. Cet indicateur donne une idée de la promiscuité qui règne dans un ménage.
Pourcentage de ménage utilisant un puits moderne	Nombre de ménage utilisant un puits moderne rapporté au total des ménages
Pourcentage de ménage utilisant un puits traditionnel	Nombre de ménage utilisant un puits traditionnel rapporté au total des ménages
Pourcentage de ménage utilisant un robinet intérieur	Nombre de ménage utilisant un robinet intérieur rapporté au total des ménages
Pourcentage de ménage utilisant un robinet public	Nombre de ménage utilisant un robinet public rapporté au total des ménages
Pourcentage de ménage utilisant un forage	Nombre de ménage utilisant un forage rapporté au total des ménages
Pourcentage de ménage utilisant une eau de surface	Nombre de ménage utilisant une eau de surface rapporté au total des ménages

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT ET CADRE DE VIE

INDICATEURS	MODE DE CALCUL
Pourcentage de ménage utilisant l'électricité comme source d'éclairage	Nombre de ménage utilisant l'électricité comme source d'éclairage rapporté au total des ménages
Pourcentage de ménage utilisant le pétrole comme source d'éclairage	Nombre de ménage utilisant le pétrole comme source d'éclairage rapporté au total des ménages
Pourcentage de ménage utilisant le gaz comme source d'éclairage	Nombre de ménage utilisant le gaz comme source d'éclairage rapporté au total des ménages
Pourcentage de ménage utilisant le bois comme source d'éclairage	Nombre de ménage utilisant le bois comme source d'éclairage rapporté au total des ménages
Proportion de ménage dont le toit du type dominant du logement est le béton	Nombre de ménage dont le toit du type dominant du logement est le béton rapporté au total des ménages
Proportion de ménage dont le toit du type dominant du logement est la tôle	Nombre de ménage dont le toit du type dominant du logement est la tôle rapporté au total des ménages
Proportion de ménage dont le toit du type dominant du logement est le banco	Nombre de ménage dont le toit du type dominant du logement est le banco rapporté au total des ménages
Proportion de ménage dont le toit du type dominant du logement est la paille	Nombre de ménage dont le toit du type dominant du logement est la paille rapporté au total des ménages
Proportion de ménage dont le toit du type dominant du logement est les peaux/nattes	Nombre de ménage dont le toit du type dominant du logement est les peaux/nattes rapporté au total des ménages

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT ET CADRE DE VIE

INDICATEURS	MODE DE CALCUL
Proportion de ménage sans abris	Nombre des ménages sans abris rapporté au total des ménages
Proportion de ménage vivant dans des cases	Nombre des ménages vivant dans des cases rapporté au total des ménages
Proportion de ménage vivant dans des tentes	Nombre des ménages vivant dans des tentes rapporté au total des ménages
Proportion de ménage vivant dans des baraques	Nombre des ménages vivant dans des baraques rapporté au total des ménages
Proportion de ménage vivant dans des villas	Nombre des ménages vivant dans des villas rapporté au total des ménages
Proportion de ménage vivant dans des immeubles	Nombre des ménages vivant dans des immeubles rapporté au total des ménages
Proportion de ménage vivant dans des maisons individuelles simples	Nombre des ménages vivant dans des maisons individuelles rapporté au total des ménages
Proportion de ménage vivant dans des concessions à plusieurs logements	Nombre des ménages vivant dans des concessions à plusieurs logements rapporté au total des ménages
Proportion de ménage dont le principal mode d'éclairage est le bois	Nombre de ménage dont le principal mode d'éclairage est le bois rapporté au total des ménages
Proportion de ménage dont le principal mode d'éclairage est la lampe à pétrole	Nombre de ménage dont le principal mode d'éclairage est la lampe à pétrole rapporté au total des ménages

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT ET CADRE DE VIE

INDICATEURS	MODE DE CALCUL
Proportion de ménage dont le principal mode d'éclairage est la bougie	Nombre de ménage dont le principal mode d'éclairage est la bougie rapporté au total des ménages
Proportion de ménage dont le principal mode d'éclairage est l'électricité réseau	Nombre de ménage dont le principal mode d'éclairage est l'électricité réseau rapporté au total des ménages
Proportion de ménage dont le principal mode d'éclairage est l'électricité personnelle	Nombre de ménage dont le principal mode d'éclairage est l'électricité personnelle rapporté au total des ménages
Proportion de ménage dont le principal mode d'éclairage est la lampe à pile	Nombre de ménage dont le principal mode d'éclairage est la lampe à pile rapporté au total des ménages
Proportion de ménage dont le principal mode d'évacuation des ordures ménagères est le ramassage privé	Nombre de ménage dont le principal mode d'évacuation des ordures ménagères est le ramassage privé rapporté au total des ménages
Proportion de ménage dont le principal mode d'évacuation des ordures ménagères est la nature	Nombre de ménage dont le principal mode d'évacuation des ordures ménagères est la nature rapporté au total des ménages
Proportion de ménage dont le principal mode d'évacuation des ordures ménagères est le bac/dépotoir	Nombre de ménage dont le principal mode d'évacuation des ordures ménagères est le bac/dépotoir rapporté au total des ménages
Proportion de ménage dont le principal mode d'évacuation des ordures ménagères est le fossé/enfouissement	Nombre de ménage dont le principal mode d'évacuation des ordures ménagères est le fossé/enfouissement rapporté au total des ménages

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT ET CADRE DE VIE

INDICATEURS	MODE DE CALCUL
Proportion de ménage dont le principal mode d'évacuation des ordures ménagères est l'incinération	Nombre de ménage dont le principal mode d'évacuation des ordures ménagères est l'incinération rapporté au total des ménages
Proportion de ménage dont le principal mode d'évacuation des eaux usées est la rue	Nombre de ménage dont le principal mode d'évacuation des eaux usées est la rue rapporté au total des ménages
Proportion de ménage dont le principal mode d'évacuation des eaux usées est la fosse sceptique	Nombre de ménage dont le principal mode d'évacuation des eaux usées est la fosse septique rapporté au total des ménages
Proportion de ménage dont le principal mode d'évacuation des eaux usées est la nature	Nombre de ménage dont le principal mode d'évacuation des eaux usées est la nature rapporté au total des ménages
Proportion de ménage dont le type de lieu d'aisance est le WC à l'intérieur du logement	Nombre de ménage dont le type de lieu d'aisance est le WC à l'intérieur du logement rapporté au total des ménages
Proportion de ménage dont le type de lieu d'aisance est le WC à l'extérieur de la maison, privé avec chasse d'eau	Nombre de ménage dont le type de lieu d'aisance est le WC à l'extérieur de la maison, privé avec chasse d'eau rapporté au total des ménages
Proportion de ménage dont le type de lieu d'aisance est la brousse/nature	Nombre de ménage dont le type de lieu d'aisance est la brousse/nature rapporté au total des ménages
Proportion de ménage dont le type de lieu d'aisance est la latrine traditionnelle	Nombre de ménage dont le type de lieu d'aisance est la latrine traditionnelle rapporté au total des ménages

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT ET CADRE DE VIE

INDICATEURS	MODE DE CALCUL
Proportion de ménage dont le type de lieu d'aisance est la latrine moderne	Nombre de ménage dont le type de lieu d'aisance est la latrine moderne rapporté au total des ménages

CHAPITRE III : LE LOGEMENT

A cause de la précarité grandissante des ménages, le logement, principale caractéristique de la présence humaine dans un lieu et espace principal d'épanouissement et de protection des individus, a du mal à remplir ses fonctions en Afrique, et particulièrement au Niger. Ses caractéristiques diffèrent selon qu'on soit en milieu urbain ou en milieu rural, compte tenu des matériaux de construction disponibles et du pouvoir d'achat des populations. Certains individus n'ont pratiquement pas de logement, on parle alors des sans-abris, même s'il n'existe pas de définition de la condition de sans-abris qui soit reconnue sur le plan international.

La typologie du logement du ménage tient compte de l'architecture du logement, qui bien souvent est liée au matériau de base et à la morphologie. Il peut alors être une case, une tente, une maison en banco, une villa, un immeuble à un ou plusieurs étages, une baraque, une cabane, etc. Les matériaux de construction des logements (toitures, murs, planchers) servent à mesurer la qualité de la vie dans les différentes régions du pays. L'habitat moderne est construit avec du ciment, fer et autres tandis que l'habitat traditionnel est celui construit avec des matériaux locaux (argile, banco, bois, paille) dont certains peuvent être utilisés pour décrire la vulnérabilité des populations à travers l'habitat traditionnel précaire.

Dans cette partie nous traiterons du type de logement, des caractéristiques de l'habitat dont la nature principale du mur et du toit, du nombre des pièces et du statut d'occupation. Ces informations ont été collectées pour les ménages ordinaires.

III.1. TYPE DE LOGEMENT DES POPULATIONS NIGERIENNES

Le Tableau suivant montre que le Niger dispose d'un parc immobilier totalisant 2 419 116 logements sur les 2 419 836 ménages ordinaires, dont 432 963 localisés en milieu urbain (soit 17,9%) et 1 986 153 qui se trouvent en milieu rural (soit 82,1%). Le tableau met en lumière l'importance des constructions traditionnelles en banco tant en milieu urbain (54,7% des habitations du milieu urbain) qu'en milieu rural (soit 64,5% des habitations du milieu rural) et cela se justifie amplement du fait de l'accessibilité et de la disponibilité de ce matériau.

Tableau 4 : Répartition des logements par type de l'habitation du ménage selon le milieu de résidence

type de l'habitation du ménage	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Rural	%	Total	%
Case	42 789	9,88	586 688	29,54	629 477	26,02
Maison en banco (construction traditionnelle)	236 634	54,65	1 281 569	64,53	1 518 203	62,76
Villa	67 950	15,69	11 396	0,57	79 346	3,28
Immeuble	2 060	0,48	208	0,01	2 268	0,09
Tente	1 217	0,28	39 733	2,00	40 950	1,69
Baraque/Cabane/Hangar	4 278	0,99	17 914	0,90	22 192	0,92
Maison en matériaux définitifs de type célibatérium	62 942	14,54	2 354	0,12	65 296	2,70
Autre à préciser	11 772	2,72	42 618	2,15	54 390	2,25
ND	3 321	0,77	3 673	0,18	6 994	0,29
Total	432 963	100,00	1 986 153	100,00	2 419 116	100,00

La deuxième catégorie de type de logement la plus fréquente observée au cours de ce RGPH, varie d'un milieu à l'autre. En milieu urbain ce sont les villas qui occupent la deuxième place (15,7%), suivis des maisons en matériaux définitifs de type célibatérium² (14,5%). Les types de logement les moins présents en milieu urbain sont les tentes (0,3%) et les immeubles (0,5%). Les immeubles traduisent un niveau de vie très élevé du ménage tandis que les tentes sont utilisées comme habitation par les ménages urbains très pauvres.

En milieu rural, les cases occupent la deuxième (29,5%), les villas et maisons en matériaux définitifs de type célibatérium n'occupent respectivement que 0,6% et 0,12%.

Le graphique suivant permet de caractériser le type de logement selon les différentes régions du pays et le milieu de résidence. Il ressort alors que pour toutes les régions considérées et en milieu urbain, les cases sont autour de 10%, les immeubles, les tentes et les cabanes font moins de 2%. En dehors de Niamey la Capitale, où un peu moins de 30% des logements sont de type

² Il s'agit d'un logement d'une ou deux pièces, généralement occupé par des jeunes célibataires.

maison traditionnel en banco et moins de 29,3% sont des maisons de type célibatérium, dans les autres régions les maisons en banco dépassent 55% et les villas représentent moins de 17%. A Dosso et à Maradi, les maisons en matériaux définitifs de type célibatérium dépassent 10%, alors qu'ils sont moins de 4% dans les autres régions.

Tableau 5 : Répartition de la proportion des logements par type selon la région en milieu Urbain

Région	Case	Maison en banco	Villa	Immeuble	Tente	Baraque/ Cabane/ Hangar	Maison célibatérium	Autre à préciser	ND
Agadez	10,8	73,6	7,5	0,2	0,4	0,9	3,7	2,4	0,5
Diffa	8,3	79,4	5,7	0,1	0,2	1,0	1,6	2,9	0,9
Dosso	10,2	57,9	15,0	0,2	0,1	0,4	12,9	2,0	1,3
Maradi	9,3	59,2	17,0	0,3	0,1	0,3	11,0	2	0,3
Tahoua	8,5	73,0	10,5	0,3	0,4	0,7	4	2,0	0,6
Tillabéri	10,2	76,4	7,1	0,1	0,1	0	3,3	1,8	0,8
Zinder	8,3	74,5	11,0	0,2	0	0,1	2,0	3,2	0,6
Niamey	11,0	29,6	22,6	0,9	0,4	1,9	29,3	3,2	1,0
Niger	9,9	54,7	15,7	0,5	0,3	1,0	14,5	2,7	1

L'habitat au Niger en milieu rural, est caractérisé par une prédominance des constructions traditionnelles en banco et des cases. Les maisons de type construction traditionnelle en banco en milieu rural dépassent 40% hormis à Agadez où elles ne représentent que 19% ; elles atteignent leur pic à Tahoua avec 80% des logements du milieu rural de la région.

Les cases en milieu rural dépassent 25% du type de logement des ménages sauf dans la région de Tahoua, et le pic est atteint dans la région d'Agadez avec 57%, de même que les tentes avec 18%. Cet état s'explique par le fait que la région d'Agadez est caractérisée par une série de massifs montagneux et de dunes de sable qui entourent quelques pénéplains entaillées par un réseau hydrographique hiérarchisé qui facilite le développement de vies humaines par endroit, notamment sur les oasis. Les résultats définitifs du troisième recensement général de la population et de l'habitat réalisé en 2001 révélaient une densité moyenne de moins d'un habitant au Km² dans cette région du pays. De plus, le matériau de

construction de l'habitat qu'on rencontre le plus souvent dans cette partie du pays permet essentiellement de construire ce type de logement.

Tableau 6 : Répartition de la proportion des logements par type selon la région en milieu Rural

	Case	Maison en banco	Villa	Immeuble	Tente	Baraque/ Cabane/ Hangar	Maison de type célibatérium	Autre à préciser	ND	TOTAL
Agadez	57,6	18,7	0,6	0	19,0	1,9	0,1	1,4	0,6	100
Diffa	39,0	47,2	0,4	0	3,9	5,4	0	3,4	0,7	100
Dosso	37,4	58,4	1,0	0	0,6	0,9	0,2	1,3	0,3	100
Maradi	33,1	63,3	0,6	0	1,1	0,2	0,1	2	0,1	100
Tahoua	13,9	79,9	0,5	0	1,7	1,3	0	2,5	0,1	100
Tillabéri	38,5	56,2	0,7	0	1,4	1	0,2	1,9	0,2	100
Zinder	28,2	66,1	0,4	0	2	0,2	0	2,7	0,1	100
Niamey	32,1	59,0	2,4	0,3	0,3	0,7	3,7	1,2	0,2	100
Niger	29,5	64,5	0,6	0	2,0	0,9	0,1	2,1	0	100

Au RGPH 2001, 6 313 970 individus soit 54,1% de la population vivent dans des constructions traditionnelles et 2 956 484 individus soit 26,8% de la population sont dans des cases.

III.1.1. Typologie des types de l'habitation du ménage

Les types d'habitation au Niger peuvent être regroupés en trois catégories :

Des tableaux et graphiques et des caractéristiques énumérées précédemment, il ressort la typologie des logements suivante :

- Logement de type constructions traditionnelles (CT);
- Logement de type constructions traditionnelles précaires (CTP);
- Logement de type constructions modernes (=COMO);

Tableau 7 : Répartition de la typologie des types de logements selon le milieu de résidence

	Urbain	% Urbain	Rural	% Rural	ENSEMBLE
Construction Traditionnelle Précaire	49 115	11,3	647 135	32,6	696 250
Construction Traditionnelle	236 637	54,7	1 281 570	64,5	1 518 207
Construction Moderne	147 211	34	57 448	2,9	204 659
Total	432 963	100	1 986 153	100	2 419 116

III.1.1.1. Logement de type constructions traditionnelles (CT):

Ce type de logement considéré porte sur les **constructions traditionnelles** : il s'agit essentiellement des maisons en banco qui est le matériau local le plus abondant et le plus accessible financièrement et aussi dont les techniques de mise en œuvre sont connues des populations.

Ainsi, les constructions traditionnelles en banco constituent un élément important de l'habitat au Niger, avec un total de 1 281 570 sur 2 419 116 logements des ménages ordinaires pour l'ensemble du pays.

Aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, le logement de type construction traditionnelle (CT) représente respectivement 54,7% et 64,5% du parc de logement existant. Cependant, l'âge et l'état de ces constructions n'ont pas été relevés, ce qui en principe devait permettre de distinguer en fonction de la vétusté celles pouvant être considérées comme précaires (la durée de vie du banco étant techniquement fixée dans les expertises à 20 ans). Autrement dit, en fonction de la détermination de cette vétusté, une partie de ces constructions peut se retrouver au niveau des CTP.

III.1.1.2. Logement de type constructions traditionnelles précaires (CTP):

Le type de logement considéré porte sur les **constructions traditionnelles précaires (CTP)**: cases, tentes, baraques, cabanes, hangars, les maisons dont le type a été non déclaré et qui ont les murs ou les toits en paille/peau ou natte.

Dans l'ensemble du Niger, on dénombre 696 250 logements de ce type, soit 28,8 % des logements. Ces logements précaires sont plus fréquents en milieu rural (33%) qu'en milieu urbain (11%). Ce type de logement traduit la précarité des logements des populations qui y vivent. Pour avoir une idée de la population totale vivant dans la précarité en matière de logements, il faut

compléter avec les données sur les populations sans abris et identifier les besoins pouvant les satisfaire notamment comme les logements de transit en nombre de pièces à fournir par logement.

III.1.1.3. Logement de type constructions modernes (=COMO):

Le type de logement considéré porte sur les **constructions modernes (COMO)**: villas, immeubles, maisons en matériaux définitifs de type célibatérium. Faute d'information sur les termes " Autres à préciser ", nous avons tenu à les classer dans la typologie **constructions modernes (COMO)**. Les constructions modernes représentent 6% des logements au Niger avec de grande disparité selon le milieu de résidence.

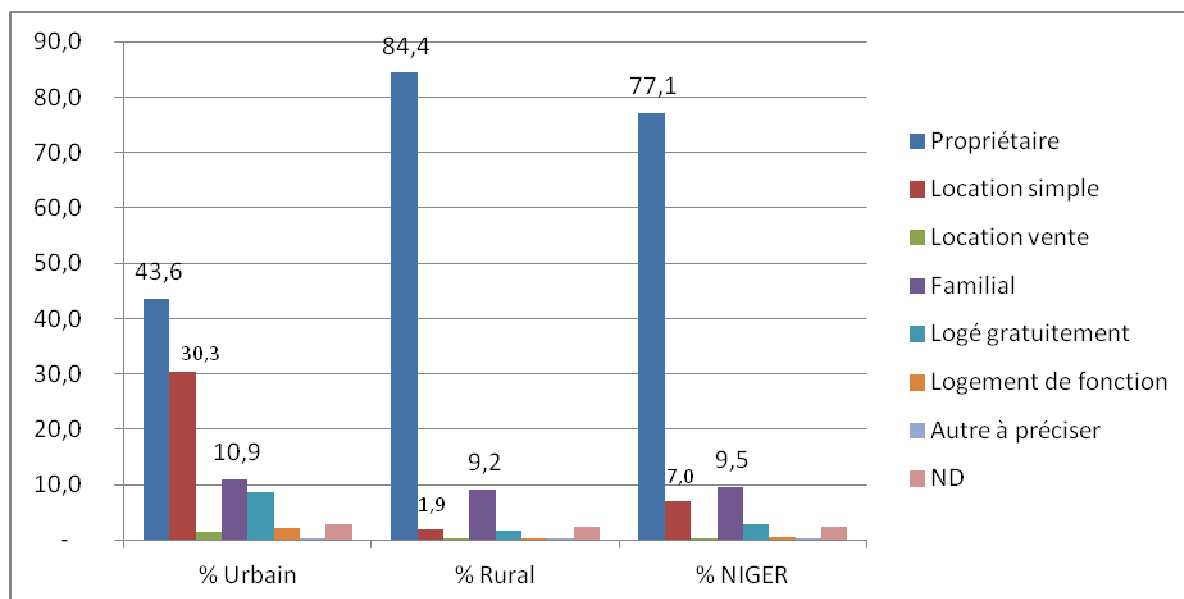
Les résultats montrent que le milieu urbain recèle beaucoup plus de constructions modernes qui sont essentiellement des villas et des constructions en matériaux définitifs de type célibatérium. Ainsi, 34% des constructions du milieu urbain sont des constructions modernes alors qu'elles ne représentent que 2,9% en milieu rural Nigérien.

Les immeubles représentent 0,5% des constructions du milieu urbain, bien qu'il ne s'agisse que des immeubles occupés entièrement ou en partie comme unité d'habitation de ménage.

III.2. LE STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT PRINCIPAL

Le graphique suivant montre qu'au Niger, 77,1% des ménages sont propriétaires de leur logement, 9,5% occupent des logements familiaux et 7% sont locataires simples. En milieu rural, près de 6 ménages sur 7 sont propriétaires de leurs logements et près de 9,2% occupent des logements familiaux.

Graphique 1 : Répartition des logements par milieu de résidence et selon le statut d'occupation



En milieu urbain par contre, seul 43,2% des ménages sont propriétaires de leurs logements, plus de 30% sont locataires et 10,9% occupent des logements familiaux. On observe qu'en milieu urbain, près de 8,7% sont logés gratuitement et près de 2% des ménages occupent des logements de fonction.

Graphique 2 : Répartition de la proportion du type de logements par statut d'occupation

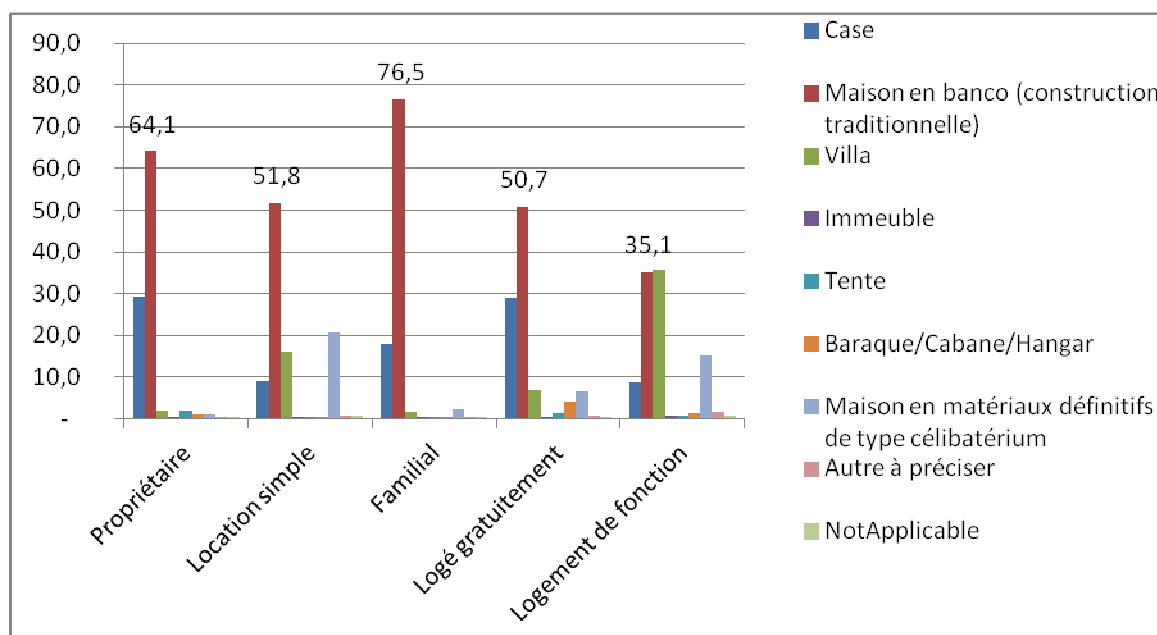


Tableau 8 : Répartition des proportions de logement par statut d'occupation selon la région de résidence

	AGADEV	DIFFA	DOSSO	MARADI	TAHOVA	TILLABERI	ZINDER	NIAMEY	NIGER
Propriétaire	71,3	86,4	80,4	75	78,4	83,3	84,2	34,4	77,1
Location simple	12,3	4,4	4,3	4,2	3,1	3,7	5,5	41	7
Location-vente	1	0,3	0,1	0,3	0,2	0,2	0,4	0,8	0,3
Familial	4,1	3	10,5	15,3	13,5	7,4	4,6	8,5	9,5
Logé gratuitement	5	1,9	2,6	3	1,7	2,8	2	10,4	2,9
Logement de fonction	4,5	0,6	0,5	0,4	0,3	0,6	0,3	1,3	0,6
Autre à préciser	0,1	0,1	0,1	0	0,1	0	0,1	0,2	0,1
ND	1,9	3,3	1,4	1,8	2,7	2,1	2,9	3,3	2,4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

L'analyse au niveau régional montre qu'au moins 7 ménages sur dix sont propriétaires de leurs logements à l'exception de Niamey où les ménages ne sont propriétaires qu'à hauteur de 34%. Les locataires sont de 41% et les logés gratuitement de 10%. On note également que les logements familiaux sont de 15% à Maradi et 13,5% à Tahoua et qu'à Agadez, les ménages locataires dépassent 12%, la proportion la plus élevée pour cette catégorie à cause sans nul doute des activités industrielles qui font de la région un pôle d'attraction pour les migrants.

Notons que lors du recensement général de la population et de l'habitat de 1988, les mêmes tendances ont été observées aussi bien au niveau national qu'au niveau régional et par milieu de résidence, après plus de deux décennies. En effet selon ces résultats, 77,4% des ménages habitent leur propre logement et 11,3 % occupent des logements familiaux. En milieu rural, 84,9% sont propriétaires de leurs logements alors qu'en milieu urbain seul 39,7% le sont. A Agadez, 19,4% sont locataires et les logements familiaux sont plus fréquents à Tahoua avec 20,6% et à Maradi avec 13,5 % des ménages.

III.3. LES CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT PRINCIPAL

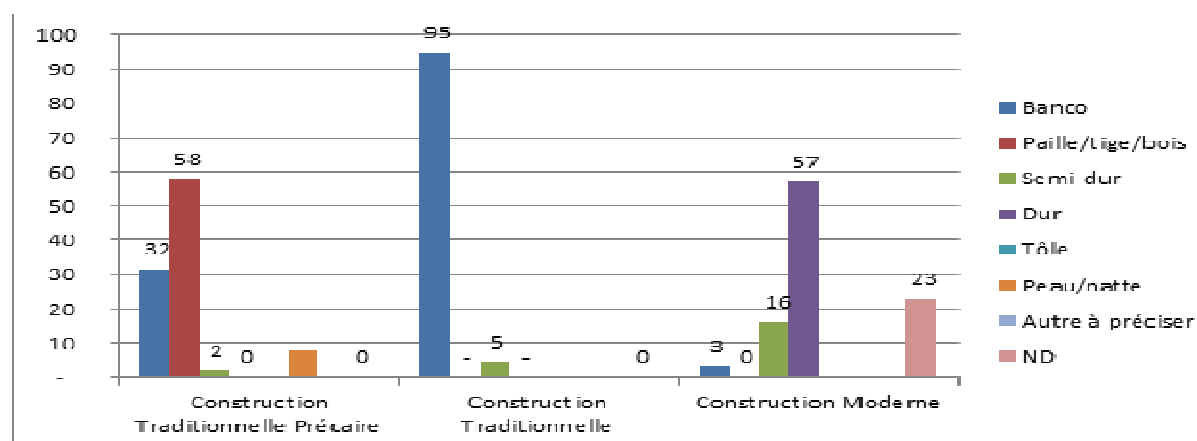
L'étude des caractéristiques du toit et des murs permet de mieux apprécier la situation et l'état des logements. Elle permet la mise en évidence de la précarité ou non des logements à partir de la nature des matériaux utilisés ainsi que de la qualité de leur mise en œuvre notamment pour les matériaux dits précaires (paille, tige, bois, natte, peau, etc.).

III.3.1. MATERIAU PRINCIPAL DU MUR

Les murs constituent l'un des éléments essentiels du logement, en effet la solidité et la durabilité d'un logement dépendent de ces derniers.

Le tableau suivant montre que dans l'ensemble des constructions de type traditionnelle précaires, 32% ont les murs en banco, 58% ont des murs en pailles tiges bois, 2% sont en semi durs et 8% ont des murs en peaux/nattes.

Graphique 3 : Répartition des types de logement selon les caractéristiques des murs du logement et le milieu de résidence



Pour les constructions traditionnelles, celles dont les murs sont en banco représentent 95% et 5% ont des murs en semi durs. Dans les constructions modernes, 57% ont des murs en durs, 16% sont en semi durs et plus de 23% sont non déclarés. Ces murs garantissent la sécurité physique des occupants ainsi qu'une protection contre le froid, l'humidité, la chaleur, la pluie, le vent ou d'autres dangers pour la santé et les risques structurels.

Tableau 9 : Répartition des logements par caractéristique des murs du type dominant selon le milieu de résidence

Caractéristiques	Urbain	Percent	Rural	Percent	Total
Banco	249 148	57,5	1 419 079	71,4	1 668 227
Paille/tige/bois	20 841	4,8	385 406	19,4	406 247
Semi-dur	39 483	9,1	77 521	3,9	117 004
Dur	108 360	25,0	7 687	0,4	116 047
Tôle	1 271	0,3	847	0	2 118
Peau/natte	2 637	0,6	51 420	2,6	54 057
Autre à préciser	11 133	2,6	43 474	2,2	54 607
ND	90	0	719	0	809
Total	432 963	100,0	1 986 153	100,0	2 419 116

III.3.2. MATERIAU PRINCIPAL DU TOIT

Le toit tout comme les murs est une caractéristique importante de durabilité du logement.

Ainsi 84% des logements de type construction traditionnelle précaire ont des toits en paille/tige/bois. Pour les constructions traditionnelles, 65% ont des toits en banco et 25% ont des toits en paille/tige/bois. Pour les constructions modernes, 71% ont des toits en tôles.

Graphique 4 : Répartition des types de logement selon les caractéristiques du toit du logement et le milieu de résidence

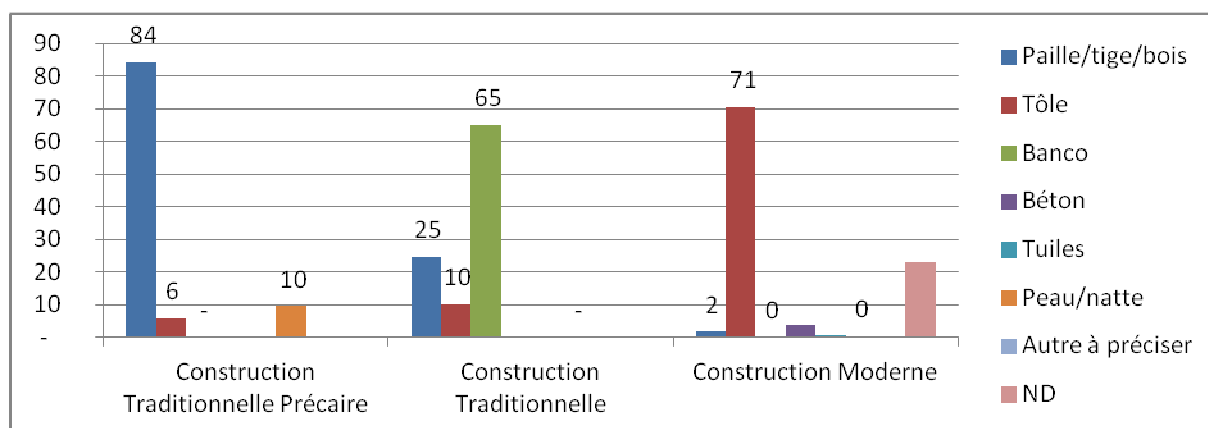


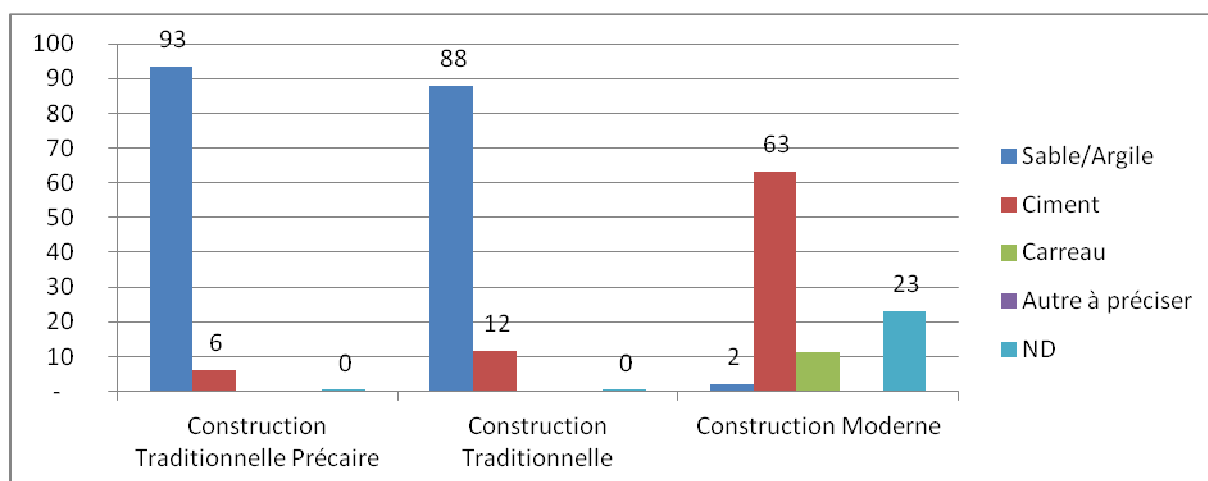
Tableau 10 : Répartition des logements par caractéristique du toit du type dominant selon le milieu de résidence

Caractéristiques du toit du type dominant du logement	Urbain	Rural	ENSEMBLE	% Urbain	% Rural
Paille/tige/bois	104 208	860 347	964 555	10,8	89,2
Tôle	212 662	122 204	334 866	63,5	36,5
Banco	93 350	894 688	988 038	9,4	90,6
Béton	7 679	557	8 236	93,2	6,8
Tuiles	943	55	998	94,5	5,5
Peau/natte	2 630	64 036	66 666	3,9	96,1
Autre à préciser	11 433	43 570	55 003	20,8	79,2
ND	58	696	754	7,7	92,3
Total	432 963	1 986 153	2 419 116	17,9	82,1

III.3.3. MATERIAU PRINCIPAL DU PLANCHER

Le matériau principal du plancher est une caractéristique non moins importante du logement. En effet, dans les constructions traditionnelles précaires, près de 93% ont le matériau principal du plancher en sable/argile.

Graphique 5 : Répartition des types de logement selon les caractéristiques du plancher du logement et le milieu de résidence



Le sol des constructions traditionnelles sont constituées de 88% de sable/argile alors que celui des constructions modernes en est dépourvu (2%). Leur plancher est constitué à plus de 63% de ciment et à 11% de carreau.

Tableau 11 : Répartition des logements par caractéristique du toit du type dominant selon le milieu de résidence

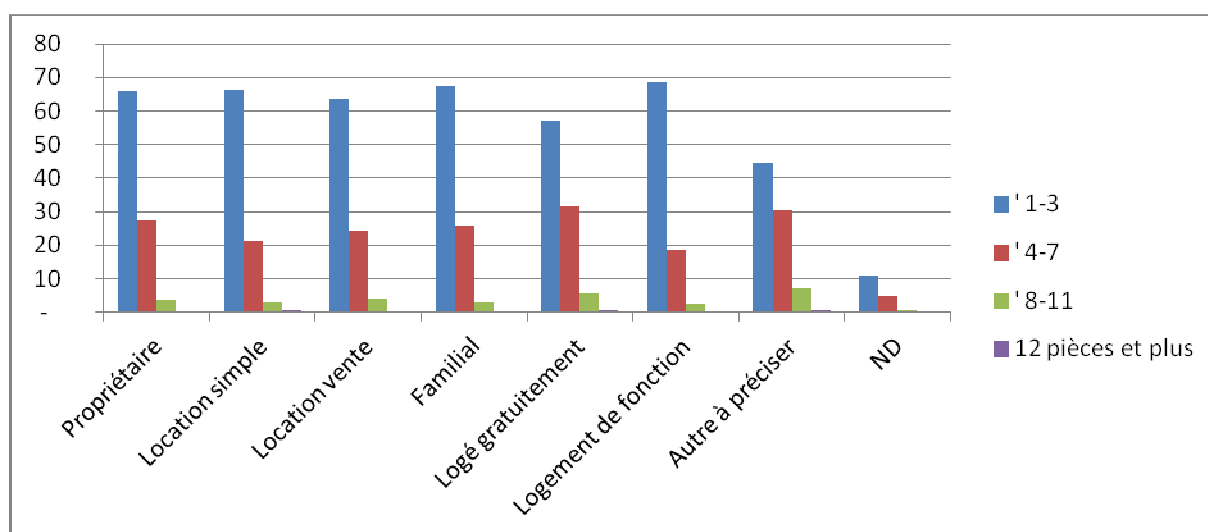
Principal matériau du plancher	Urbain	Rural	ENSEMBLE	% Urbain	% Rural
Sable/Argile	153 199	1 836 708	1 989 907	7,7	92,3
Ciment	244 559	102 808	347 367	70,4	29,6
Carreau	23 249	1 050	24 299	95,7	4,3
Autre à préciser	11 762	44 207	55 969	21,0	79,0
ND	194	1 380	1 574	12,3	87,7
Total	432 963	1 986 153	2 419 116	17,9	82,1

III.4. LE NOMBRE DE PIÈCES OCCUPEES

Le nombre de pièces occupées est une caractéristique permettant de saisir l'exiguïté du logement. Le nombre de pièce le plus fréquent dans les logements se situe entre 1-3 pièces avec 64% des logements, suivis des 4-7 pièces avec 26% des logements du pays.

Une analyse du nombre de pièces occupées selon le statut d'occupation montre également une prédominance du nombre de pièce de 1 à 3 suivis de 4 à 7 pièces et ceci quel que soit le statut d'occupation.

Graphique 6 : Répartition du nombre de pièces selon le statut d'occupation du logement

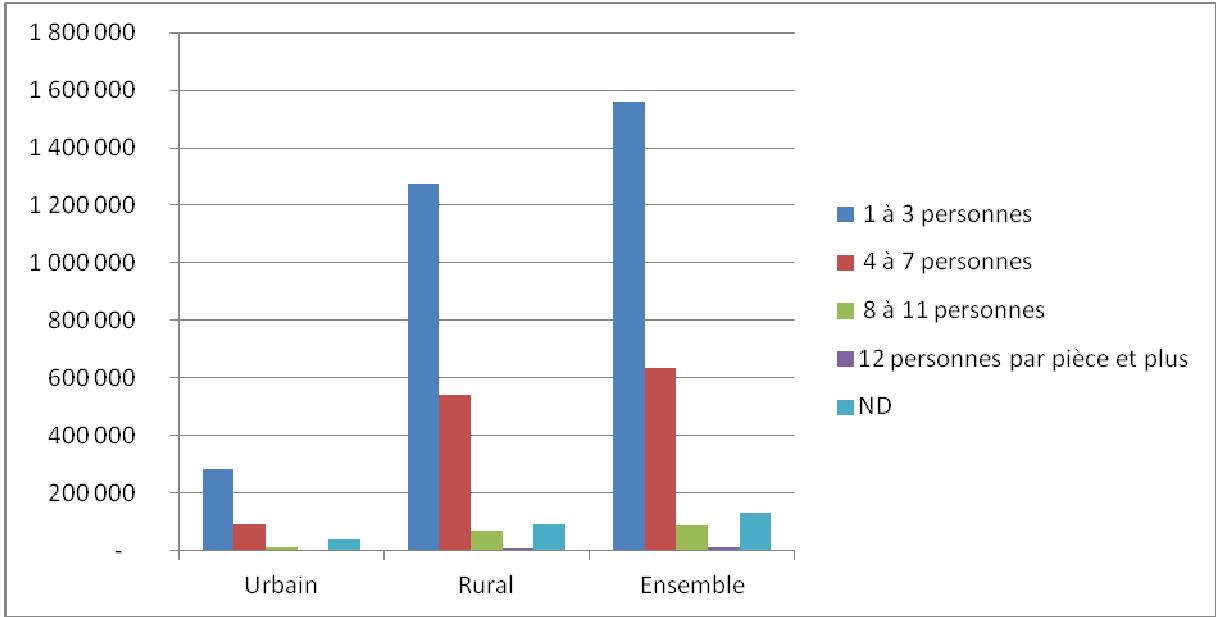


III.5. LE NOMBRE DE PERSONNES PAR PIÈCE OCCUPEE

Le nombre de personne par pièce occupée est l'un des principaux indicateurs permettant de saisir l'exiguïté du logement.

Dans près de 64% des ménages ordinaires au Niger, les résidents sont à moins de 3 personnes par pièce, dans 26% des ménages les membres vivent entre 4 à 7 personnes par pièce. Cette tendance reste la même quel que soit le milieu de résidence considéré.

Graphique 7 : Répartition des logements selon le nombre de personne par pièce et le milieu de résidence



CHAPITRE IV : CADRE DE VIE

Le cadre de vie est appréhendé ici par le mode d'approvisionnement en eau de boisson, le mode d'évacuation des ordures ménagères, le mode d'évacuation des eaux usées, le type d'aisance, les sources d'énergie utilisée pour la cuisine et l'éclairage. Il a une fonction vitale car étroitement lié à la santé des populations d'où l'importance des données recueillies par le recensement dans ce domaine pour orienter les prises de décisions, d'où la notion du logement convenable.

Pour rappel, un logement convenable doit offrir davantage que quatre murs et un toit. Un certain nombre de conditions doivent être remplies pour que différentes formes d'abris puissent être considérées comme étant des «logements convenables». On peut citer entre autre, l'existence de services, matériels, installations et infrastructures (eau potable, installations d'assainissement suffisantes, source d'énergie pour faire la cuisine, chauffage, éclairage, un lieu de stockage pour la nourriture ou de dispositifs d'évacuation des ordures ménagères), l'habitabilité: un logement n'est pas convenable s'il ne garantit pas la sécurité physique des occupants ou n'offre pas suffisamment d'espace ainsi qu'une protection contre le froid, l'humidité, la chaleur, la pluie, le vent ou d'autres dangers pour la santé et les risques structurels.

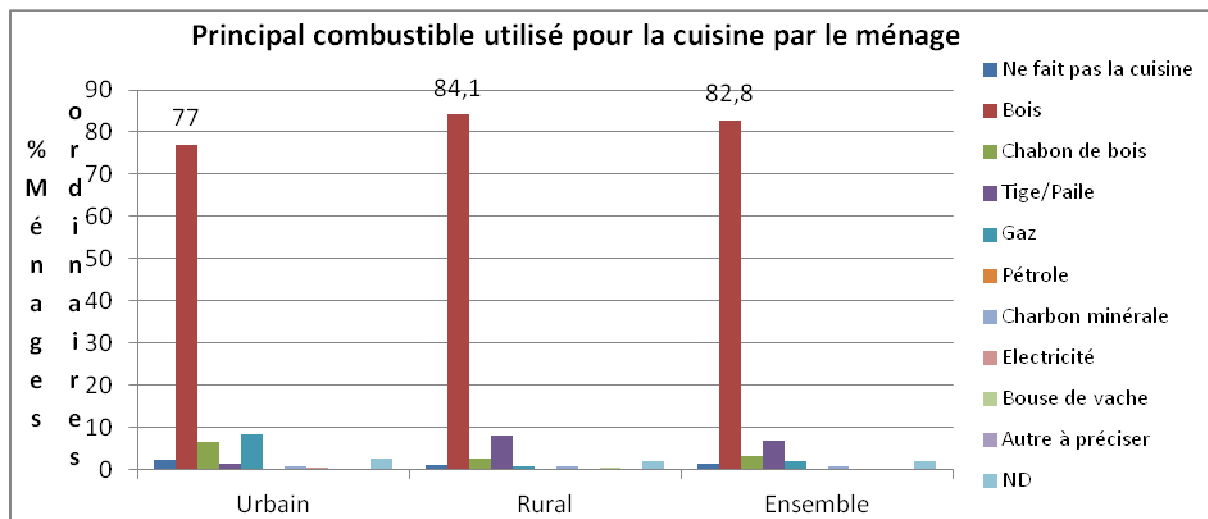
IV.1. SOURCE D'ENERGIE UTILISEE POUR LA CUISINE

L'énergie utilisée par les ménages pour la cuisine est capitale dans un contexte de lutte contre le réchauffement climatique et la désertification. Des efforts considérables sont effectués pour la résilience climatique.

Ainsi, plus de 82% des ménages au Niger utilisent principalement le bois pour la cuisine ; ils représentent 77% en milieu urbain et 84% en milieu rural.

Le gaz et le charbon de bois vus comme des sources d'énergie alternative contre la coupe abusive du bois ne représentent que 8% et 6,5% en milieu urbain. Ces sources sont pratiquement inexistantes en milieu rural.

Graphique 8 : Répartition des ménages suivant la source d'énergie utilisée pour la cuisine selon le sexe du chef et le milieu de résidence

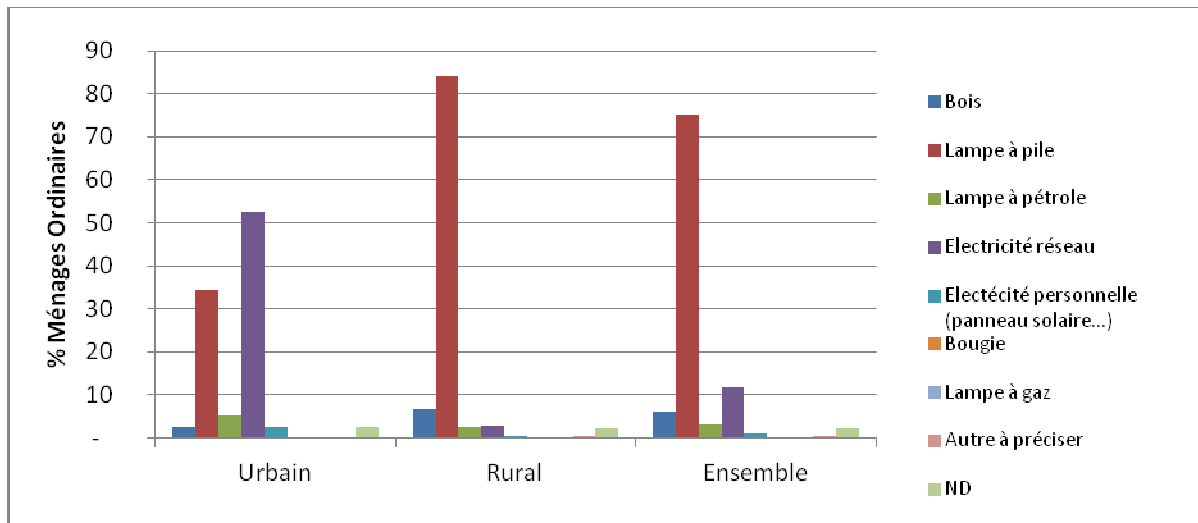


De plus, la faible possession du foyer amélioré (13%) et de la cuisinière (3%) par les ménages nigériens traduit une non appropriation des techniques permettant d'économiser l'énergie.

IV.2. MODE D'ECLAIRAGE

Avec l'avènement de l'ampoule électrique de nouvelles perspectives s'offrent aux hommes. Aujourd'hui au Niger, les logements sont éclairés par des ampoules utilisant soit l'énergie réseau ou les piles électriques. Ainsi en milieu urbain, ce sont 53% des logements qui sont éclairés par l'énergie du réseau électrique et 34% par les piles électriques. En milieu rural, ce sont 84% des ménages qui utilisent les piles électriques, 7% utilise le bois et 3% l'énergie du réseau.

Graphique 9 : Répartition des ménages suivant le mode d'éclairage selon le milieu de résidence



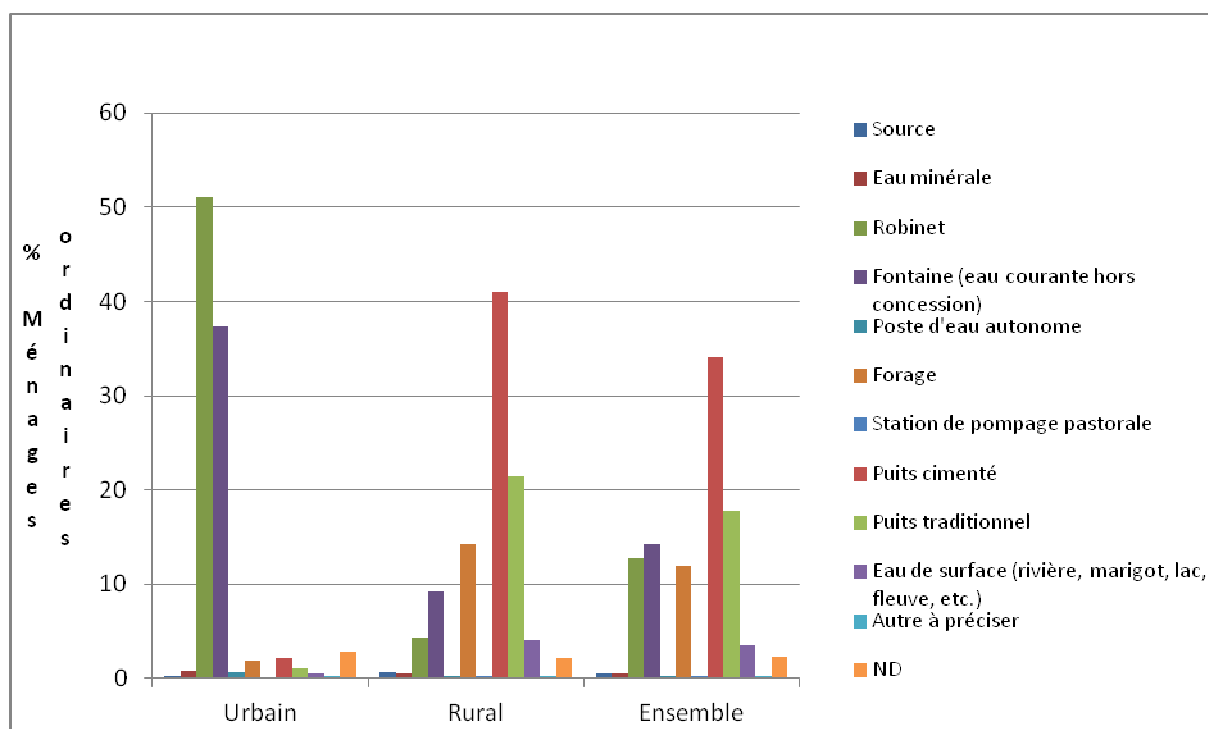
IV.3. MODE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE BOISSON

L'eau est la source de la vie, au Niger 34% des ménages s'approvisionnent en eau issue des puits cimentés, 18% des ménages utilisent les eaux issues des puits traditionnelles, 14% utilisent les eaux des fontaines et 12% le robinet.

En milieu urbain cependant, c'est au moins un ménage sur deux (51%) qui s'approvisionne en eau de robinets, suivi des bornes-fontaines qui alimentent plus du tiers des ménages (34,7%).

Pour le milieu rural, les ménages consomment principalement les eaux issues des puits cimentés (environ 41%), suivis des puits traditionnels (21,4%), les forages (14%). L'accès à l'eau des bornes fontaines (9%) et du robinet (4%) y est relativement faible.

Graphique 10 : Répartition des ménages suivant le mode d'approvisionnement en eau de boisson selon le sexe du chef et le milieu de résidence



Au RGPH de 2001, en milieu rural, les principales sources d'approvisionnement en eau des populations sont essentiellement les puits modernes (40,20%) et les puits traditionnels (33,95%) tandis qu'en milieu urbain où 86 % de la population s'approvisionne à travers les pompes, on a moins du tiers de la population qui disposent de l'eau dans la concession.

Les résultats du RGPH 2012 montrent donc une nette amélioration en matière de source d'approvisionnement en eau potable.

IV.4. MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES

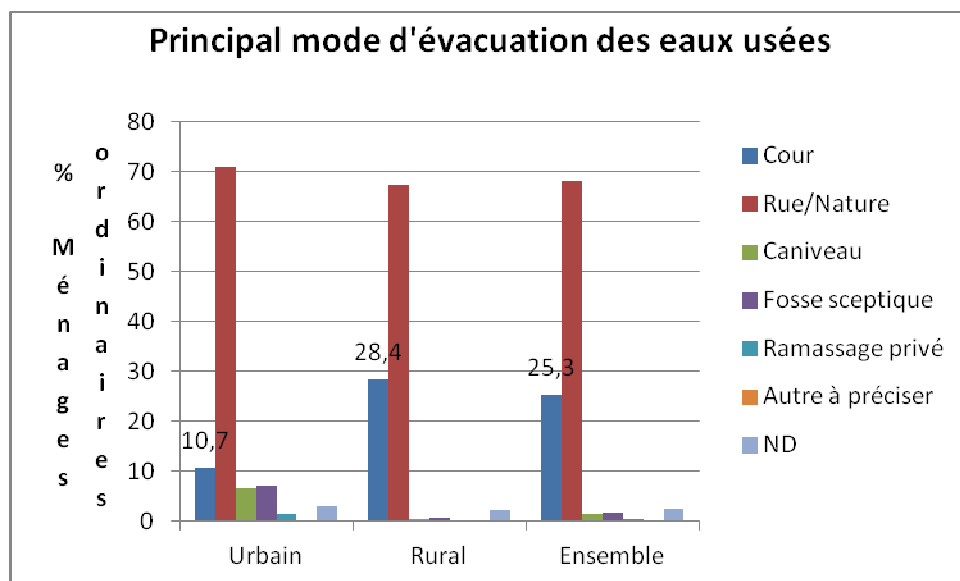
Les eaux usées ont une influence directe sur la santé des populations car ce sont les sièges où se développent les moustiques responsables du paludisme, principale cause de mortalité en Afrique et au Niger. Les eaux usées issues des ménages sont déversées au Niger principalement dans les rues ou dans la nature (68%) et dans les cours de leur logement (25%).

En milieu urbain, ce sont plus de sept ménages sur dix (71%) qui utilisent la rue/Nature pour se débarrasser de leurs eaux usées et 10% les déversent dans leur cour, près de 6,5% utilisent les caniveaux et 7% les fosses sceptiques.

Notons qu'en milieu urbain, les cours des logements sont moins spacieux que celles du milieu rural d'où une utilisation de plus en plus importante des rues/natures pour se débarrasser des eaux usées.

En milieu rural, ce sont 67% des ménages qui utilisent les rue/nature pour se débarrasser de leurs eaux usées alors que 28% préfèrent les déverser dans leurs cours.

Graphique 11 : Répartition des ménages suivant le mode d'évacuation des eaux usées selon le sexe du chef et le milieu de résidence



IV.5. MODE D'EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

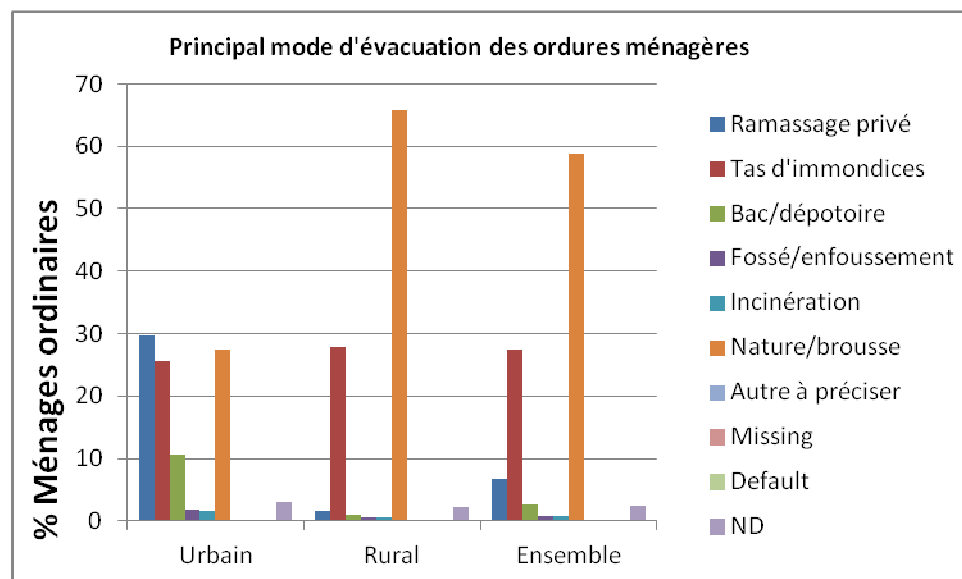
Les ordures ménagères ont une influence directe sur la santé des populations car ce sont les sièges où se développent toutes sortes de microbes et de bactéries dont entre autres les mouches qui occasionnent des diarrhées chez les enfants de moins de 5ans.

Au Niger, près de six ménages sur dix (58,9%) jettent leurs ordures ménagères dans les rues ou la nature, 27% des ménages dans les tas d'immondices et plus de 6% des ménages ont recours au ramassage privé.

Cependant, en milieu urbain, ce sont les ramassages privés qui sont le plus utilisés pour se débarrasser des ordures ménagères avec plus de 29,7% des ménages. Un quart des ménages (25,6%) jettent toutefois leurs ordures dans les tas d'immondices, 27,5% dans la brousse/nature et que seulement un ménage sur dix (10,6%) a recourt au bac/dépotoir.

Pour le milieu rural, plus de 65,8% des ménages jettent les ordures ménagères dans la brousse ou la nature et 27,8% les jettent dans les tas d'immondices.

Graphique 12 : Répartition des ménages suivant le mode d'évacuation des ordures ménagères selon le sexe du chef et le milieu de résidence

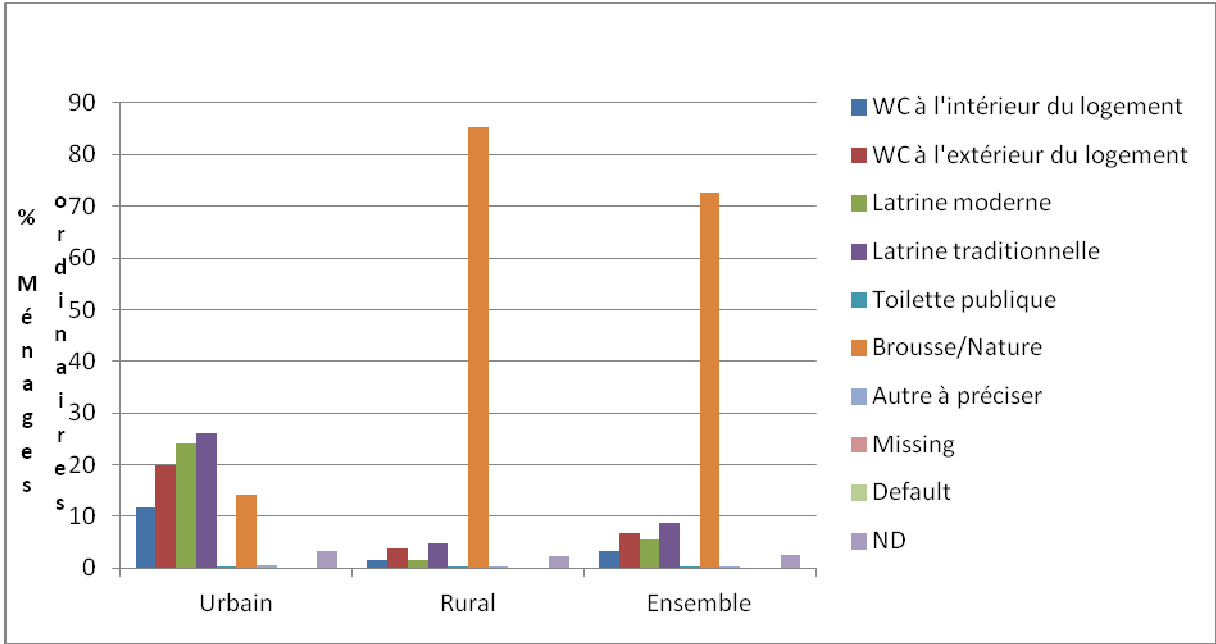


IV.6. TYPE D'AISANCE

Le type d'aisance le plus utilisé par les ménages ordinaires au Niger est la brousse ou la nature avec 72,6%. Les latrines traditionnelles (8,7%), les latrines modernes (5,5%), les WC à l'extérieur du logement représentent (6,7%) et, surtout, les WC à l'intérieur du logement (3,4%), sont peu usités par les ménages.

Bien que plus de 85% des ménages ordinaires du milieu rural aient recours à la brousse ou à la nature, il est à remarquer qu'en milieu urbain, ce sont plus de 26% des ménages ordinaires qui utilisent les latrines traditionnelles, suivies des latrines modernes avec 24%, les WC à l'extérieur du logement représentent 20%. Les WC à l'intérieur du logement plus de (11%) et le recours à la nature (14%) sont moins couramment utilisés.

Graphique 13 : Répartition des ménages suivant le lieu d'aisance le plus utilisé dans le ménage et selon le sexe du chef et le milieu de résidence



CHAPITRE V : EQUIPEMENTS

L'équipement des ménages est l'ensemble des matériels utilisés pour faciliter la vie des populations notamment en communication et Information, transport et dans le domaine agricole.

V.1. LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION

Les technologies de l'information et de la communication ont sans aucun doute, transformé radicalement les sociétés au cours de ce 21^{ème} siècle. Communiquer ou passer une information, chose simple certes actuellement prenait quasiment beaucoup plus de temps dans le passé. Grâce à cette disponibilité en temps réel de l'information, les sociétés se sont développées.

V.1.1. L'INFORMATION ET LE DIVERTISSEMENT

Bien que les outils de l'information servent également au divertissement, il n'en demeure pas moins que leur fonction essentielle est d'informer et d'éduquer les individus.

V.1.1.1. La télévision

La télévision constitue sans nul doute un outil complet d'information. Au Niger, près de 11% des ménages disposent de cet important outil. Mais c'est particulièrement dans la capitale, Niamey, que ce moyen d'information est plus accessible où plus de 60% des ménages en disposent. Dans les autres régions, sa possession apparaît très variable. La région capitale est suivie par Agadez (27,3%), puis Diffa (10,7%) et enfin, la région de Zinder avec la proportion la plus faible (5,6%).

V.1.1.2. La radio

Au Niger, 42,2% des ménages disposent d'au moins un poste radio. On en dispose surtout à Niamey (53,3%) et à Maradi (51,5%) où au moins un ménage sur deux possède un poste radio.

V.1.2. LA COMMUNICATION ET DIVERTISSEMENT

Passer une information, échanger des points de vue en temps réel, tel est le rôle de ces outils.

V.1.2.1. Le cellulaire

Apparu en moins d'un quart de siècle, cet outil a supplanté tous les autres biens d'équipement au Niger. Aujourd'hui, plus d'un ménage sur deux (53%) dispose au moins d'un téléphone portable.

A l'exception de la région de Zinder (41%), au moins un ménage sur deux (50%) a aussi recours au cellulaire dans le pays. A Niamey, ce sont plus de

81% des ménages qui disposent d'au moins un cellulaire. Notons que Niamey, la capitale, concentre tous les sièges des compagnies de téléphonie mobile.

V.1.2.2. L'ordinateur

Avec seulement 2,4%, la possession de l'ordinateur est relativement faible au sein des ménages. La possession d'un ordinateur touche 16,7% des ménages à Niamey et 4,3% à Agadez et seulement 1% dans toutes les autres régions. Ceci montre la très faible utilisation de ce moyen de télécommunication moderne.

Un autre moyen d'accès à l'information, non moins important est la connexion à internet. Il n'a pas été renseigné dans le cadre de ce recensement. Mais la faible possession d'un ordinateur dans les ménages laisse penser qu'il est probablement faible dans le pays. Même si un ménage sur deux possède un téléphone, il s'agit certainement d'un outil de communication et non de modèles de haute technologie qui permettent de se connecter à internet.

V.1.2.3. L'antenne parabolique et le lecteur DVD

L'antenne parabolique est présente dans près de 3% des ménages du Niger, avec des disparités selon les régions, 13% à Agadez, 14% à Niamey et moins de 2% dans les autres régions.

Pour le lecteur DVD, il y a que 8,5% des ménages qui l'utilisent au Niger. En région, il est plus disponible dans les ménages de la capitale Niamey (41%), de la région d'Agadez 20% et, dans une moindre mesure, la région de à Diffa (9%). Dans les autres régions moins de 6% des ménages l'utilisent.

V.2. REFRIGERATEUR ET CLIMATISEUR

L'utilisation du réfrigérateur dans un pays comme le Niger, caractérisé par des périodes de forte chaleur est indispensable pour les ménages ayant les moyens de se l'offrir. Ceci contribue non seulement à l'amélioration des conditions de vie de ces populations mais également permet la conservation des produits à de basse température. En effet, ce sont 4% des ménages nigériens qui possèdent ce bien pour leur propre consommation. A Niamey, ce sont 25% des ménages qui l'utilisent, 9% à Agadez et moins de 3% dans les autres régions.

Du fait du changement climatique, les périodes de fortes chaleurs sont de plus en plus longues et les pics (les canicules) sont récurrents au Niger. Pour le climatiseur/humidificateur, seulement 1,5% des ménages l'utilisent au Niger, alors qu'à Niamey 12% des ménages y ont accès et 5% à Agadez. Dans toutes les autres régions, la climatisation apparaît comme un équipement hors de portée car 1 % dans ménages en possède.

V.3. MOYENS DE TRANSPORT

Les moyens de transport constituent un des principaux facteurs de développement car facilitant la mobilité des individus et des biens.

V.3.1. MOYEN DE TRANSPORT A TRACTION ANIMALE

La charrette, un des principaux moyens de traction animale est utilisée par 20,5% des ménages au Niger. C'est à Dosso que ce moyen est le plus utilisé avec 30% des ménages, à Maradi, Tillabéri et Zinder ce sont plus de 24% des ménages, et à Agadez, Diffa et Niamey moins de 5% des ménages.

V.3.2. MOYEN DE TRANSPORT CYCLE

La motocyclette est présente dans plus de 11,5% des ménages au Niger. Sa répartition à travers les régions du pays n'est cependant pas uniforme. En effet, c'est à Niamey avec 31% des ménages et à Agadez avec 24% des ménages qu'elle est la plus utilisée. A Diffa, ce sont près de 17% des ménages qui utilisent la moto, contre près de 10% et 11% pour respectivement, Dosso et Maradi, les autres régions étant à moins de 9%.

V.3.3. LE VEHICULE

Au Niger, moins de 3% des ménages ordinaires possèdent un véhicule. C'est à Niamey que se trouve une forte concentration de véhicule avec 17,6% des ménages qui en possèdent au moins un et 6,7% à Agadez. Dans les autres régions, il y'a moins de 2% des ménages qui possèdent au moins un véhicule.

V.4. POSSESSIONS DE MATERIEL PAR LE MENAGE

La possession du tracteur agricole par les ménages marque le pas vers une mécanisation de l'agriculture au Niger. Ainsi, cet important matériel agricole est présent dans seulement 0,5% des ménages ordinaires au Niger. A Niamey, 1,3% des ménages en possèdent alors que dans les autres régions ce sont moins de 0,6% des ménages qui en sont propriétaires.

Un autre matériel agricole très utilisé pour les cultures irriguées est la motopompe, présente dans 2,4% des ménages au Niger. C'est à Diffa (9,6%) et à Agadez (8,3%) que ce matériel est le plus présent, 3% à Tahoua, Tillabéry et Dosso.

Aussi, la pirogue est très utilisée dans les régions disposants d'importants cours d'eau dans près d'1% de ménages ordinaires au Niger. Les régions qui se distinguent ici sont Tillabéri avec 3,1% des ménages ordinaires et Niamey avec 2,1% des ménages.

Tableau 12 : Répartition des proportions de biens d'équipement possédés dans les ménages selon la région de résidence

	AGADEZ	DIFFA	DOSSO	MARADI	TAHOUA	TILLABERI	ZINDER	NIAMEY	NIGER
	Matériel de luxe								
Postes téléviseurs	27,3	10,7	7,3	7,1	6,4	5,9	5,6	59,8	10,9
Lecteurs VCD/DVD	19,7	8,9	6	6,3	5,5	4,6	5	41,1	8,5
Poste radio	42,3	41,1	39,4	51,5	36,5	44	37,3	53,6	42,2
Réfrigérateur/Congélateur	9,1	3	2,2	2,4	2	1,9	2,1	25	4
Climatiseur/humidificateur	5,4	0,5	0,4	0,6	0,5	0,4	0,5	12,3	1,5
Téléphone fixe	1,6	0,6	0,4	0,5	0,4	0,3	0,4	6,7	0,9
Antenne parabolique	13,1	3,8	2	2	1,8	1,4	1,5	14,1	3
Ordinateur	4,3	1,4	1,3	1,3	1,1	1	1,2	16,7	2,4
Cellulaire	59,3	50,9	61,4	50,5	50,5	61,4	41,3	81,2	53,4
Cuisinière	8,8	1,9	1,9	2,7	3,1	1,8	2,1	18,3	3,7
Foyer amélioré	25,2	19,1	15,8	10	9,3	14,8	5,9	31,3	12,5
	Moyen de transport								
Véhicule	6,7	2,3	1,8	2,1	1,6	1,3	1,4	17,6	2,9
Moto	24,1	16,5	10,1	11,8	8,7	8,5	7,6	31,6	11,5
Bicyclette	9,8	2,7	9,6	7,2	4,2	14,7	3,2	16,5	7,5
Pirogue	0,4	1,8	1,3	0,4	0,4	3,1	0,4	2,1	1
	Matériel agricole								
Tracteur agricole	0,4	0,6	0,6	0,4	0,4	0,6	0,3	1,3	0,5
Motopompe	8,3	9,6	2,9	0,6	2,9	3,1	0,7	1,7	2,4
Charrette	5	9,2	30,7	25,7	14	25,1	24	4	20,5

CONCLUSION

L'habitat au Niger est marqué par la prédominance des constructions traditionnelles en banco aussi bien en milieu urbain (55%) qu'en milieu rural (65%). Les constructions modernes constituées de villa et des constructions de type célibatérium ne représentent que 34% de l'habitat du milieu urbain contre 3% en milieu rural. L'habitat précaire, caractérisé par les cases, les tentes et les baraques/hangars, représente 11% de l'habitat urbain contre 33% en milieu rural.

Par ailleurs, relevons que 77,1% des ménages au Niger sont propriétaires de leur logement, majoritairement des maisons en banco et des cases, 9,5% occupent des logements familiaux et 7% sont locataires simples.

Dans près de 64% des ménages ordinaires au Niger, les résidents sont à moins de trois (3) personnes par pièce, dans 26% des ménages les membres vivent entre 4 à 7 personnes par pièce.

Au Niger, plus de 82% des ménages utilisent principalement le bois pour la cuisine ; ils sont 77% lorsqu'on considère uniquement le milieu urbain et 84% si on considère le milieu rural.

Le gaz et le charbon de bois vus comme des sources d'énergie alternative contre la coupe abusive du bois ne représentent que 8% et 6,5% en milieu urbain. Ces sources sont pratiquement inexistantes en milieu rural.

En milieu urbain, ce sont 53% des logements qui sont éclairés par l'énergie du réseau électrique et 34% par les piles électriques. En milieu rural, ce sont 84% des ménages qui utilisent les piles électriques, 7% utilisent le bois et 3% l'énergie du réseau.

En milieu urbain, plus de 51% des ménages s'approvisionnent en eau de boisson issue des robinets, et pour les bornes fontaines près de 34,7%. Pour le milieu rural, les ménages consomment principalement les eaux issues des puits cimentés à environ 41%, suivis des puits traditionnels 21,4%, des forages 14%, des bornes fontaines 9% et du robinet 4%.

La nature est le principal lieu d'évacuation des ordures ménagères, des eaux usées et d'aisance.

Le cellulaire et la radio constituent les principaux biens d'équipements possédés par presque tous les ménages du Niger (53% et 42%) suivis de la charrette avec près de 21%.

Des efforts doivent être fournis aussi bien dans le domaine de l'habitat grâce à la politique des logements sociaux que dans l'assainissement des centres urbains pour améliorer les conditions de vie des ménages.

BIBLIOGRAPHIE

Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples, 1981, Document téléchargé sur : http://www.aidh.org/Biblio/Txt_Afr/instr_81.htm Site consulté le 12 Février 2011.

Charte des Nations Unies, 1945, Document téléchargé sur : <http://www.un.org/fr/documents/charter> Site consulté le 12 Février 2011.

Louis Henry, 1981, Dictionnaire Démographique Multilingue, union internationale pour l'étude scientifique de la population, ordina éditions, liège, 179p.

Nations Unies, 1998, *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat Première révision*, New York, Département des affaires économiques et sociales / Division de statistique, Études statistiques Série M N° 67/Rev.1, 284 p.

Nations Unies, 2009, *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements Deuxième révision*, New York, Département des affaires économiques et sociales / Division de statistique, Études statistiques Série M N° 67/Rev.2, 448 p.

Nations Unies, 2010, *Le Droit à un logement convenable*, New York, Haut-commissariat aux Droits de l'homme, ONU-Habitat, Fiche d'information N°21/Rev.1, 57 p.

ONU-HABITAT, 2007, *Profil Urbain National du Niger*, Programme des Nations unies pour les Établissements Humains, 44p.

République du Niger, Ministère de l'Economie et des Finances, Bureau Central du Recensement, Recensement Général de la Population 1988, Analyse des données définitives : Caractéristiques socio culturelles des ménages, des chefs de ménage et caractéristiques de l'habitat, Niamey, Février 1992, 65 pages.

République du Niger, 2001, Cabinet du Premier Ministre, stratégie nationale de gestion de l'environnement urbain du Niger, 67p.

République du Niger, Ministère de l'Economie et des Finances, Institut National de la Statistique, Bureau Central du Recensement, Recensement Général de la Population et de l'habitat 2001, Analyse des données

définitives : Caractéristiques de l'habitat et cadre de vie des populations, Niamey, Mars 2007, 73 pages.

République du Niger, 2001, Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, Loi N°2001-032 portant orientation de la politique d'aménagement du territoire, 29p.

République du Niger, 2007, Cabinet du Premier Ministre, Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté 2008 -2012, 132p.

République du Niger, Ministère de l'Economie et des Finances, Institut National de la Statistique, Analyse des Caractéristiques de l'habitat et cadre de vie des populations à partir du RGP/H 2001, Niamey, 2007, 83p.

République du Niger, 2008, Loi d'orientation sur l'urbanisme et l'aménagement foncier Loi n°2008-03 du 30 avril 2008, téléchargé sur www.droit-afrique.com/.../Niger%20-%20Loi%202008%20urbanisme.pdf Site consulté le 20 Février 2011.

ANNEXES

Tableau A1 : Répartition des ménages selon le milieu de résidence au Niger en 2012

TYPE DE MENAGE	MILIEU DE RESIDENCE				
	Urbain	Rural	% Urbain	% Rural	Total
Ordinaire	432 963	1 986 153	17,9	82,1	2419116
Collectif	1 833	3 854	32,2	67,8	5687
Sans abri	269	526	33,8	66,2	795
Total	435 065	1 990 533	17,9	82,1	2425598